

GROUPE CREDIT AGRICOLE

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La-Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole**(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023)**

Au Directeur Général,
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels que joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note « Cadre général » de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

GROUPE CREDIT AGRICOLE

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 - Page 2

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » exposée dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 8 août 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Hussherr

Vanessa Jolivald



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUN 2023

Examinés par le Conseil d'administration du Groupe Crédit Agricole en date du 03 août 2023

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	4
LE GROUPE CREDIT AGRICOLE	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5
COMPTE DE RÉSULTAT	5
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	6
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023	14
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRE RESUMES	18
NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	18
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	18
1.2 Principes et méthodes comptables.....	21
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	36
2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023.....	36
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation.....	42
2.3 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 17.....	42
2.4 La SAS Rue La Boétie a acquis pour un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.....	42
NOTE 3 Risque de crédit et opérations de couverture	44
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	47
3.2 Expositions au risque souverain	54
3.3 Comptabilité de couverture	57
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	58
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	58
4.2 Produits et charges de commissions.....	59
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	59
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	61
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	61
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	61
4.7 Charges générales d'exploitation	62
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	63
4.9 Coût du risque	64
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	65
4.11 Impôts.....	65
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	66
NOTE 5 Informations sectorielles	67
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	70
5.2 Spécificités de l'assurance	71
NOTE 6 Notes relatives au bilan	84
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	84

6.2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	85
6.3	Actifs financiers au coût amorti	89
6.4	Passifs financiers au coût amorti	91
6.5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	92
6.6	Immeubles de placement	94
6.7	Écarts d'acquisition	96
6.8	Provisions	98
6.9	Dettes subordonnées	100
6.10	Instruments financiers à durée indéterminée	101
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	103
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	105
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	106
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	107
9.2	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.....	114
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisées à l'actif au coût amort	118
9.4	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	118
9.5	Réformes des indices de référence	119
NOTE 10	Impacts des évolutions comptables ou autres événements	122
NOTE 11	Parties liées.....	132
NOTE 12	Événements postérieurs au 30 juin 2023.....	133

CADRE GÉNÉRAL

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 359 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens du Règlement européen n°575/2013 modifié (CRR) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité ²
Intérêts et produits assimilés	4.1	29 653	17 719
Intérêts et charges assimilées	4.1	(19 898)	(6 753)
Commissions (produits)	4.2	8 033	7 964
Commissions (charges)	4.2	(2 075)	(2 058)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 916	(12 098)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		3 855	(3 718)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 061	(8 380)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(95)	31
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(277)	(61)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		182	92
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(13)	(9)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ¹		(4 511)	12 372
Produits des activités d'assurance		6 942	7 020
Charges afférentes aux activités d'assurance		(4 826)	(4 740)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(123)	(33)
Produits et charges financiers d'assurance		(6 543)	10 100
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance		24	25
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		15	-
Produits des autres activités	4.6	1 416	956
Charges des autres activités	4.6	(954)	(394)
Produit net bancaire		18 473	17 730
Charges générales d'exploitation	4.7	(10 214)	(10 003)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(922)	(877)
Résultat brut d'exploitation		7 337	6 850
Coût du risque	4.9	(1 486)	(1 503)
Résultat d'exploitation		5 851	5 347
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		154	210
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	37	35
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
Résultat avant impôt		6 042	5 592
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 483)	(1 474)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	6	25
Résultat net		4 565	4 143
Participations ne donnant pas le contrôle		415	362
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 150	3 781

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.2 Spécificités assurance.

² Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité ¹
Résultat net		4 565	4 143
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(24)	486
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	105	791
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	87	23
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	(242)	(52)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(74)	1 248
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	4	(6)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	14	(311)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(1)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	(57)	931
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(236)	612
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	2 869	(29 108)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	97	(1 975)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		(2 707)	26 673
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		(4)	(185)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	19	(3 983)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(26)	83
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(72)	1 169
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	6	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(73)	(2 723)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(130)	(1 792)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		4 435	2 351
Dont part du Groupe		4 062	1 970
Dont participations ne donnant pas le contrôle		373	381

¹ Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Caisse, banques centrales		164 840	210 804	241 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	500 618	446 101	449 056
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		284 204	242 006	233 023
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		216 414	204 095	216 034
Instruments dérivés de couverture		44 698	50 494	16 029
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 - 6.2	219 534	219 216	272 724
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		211 407	214 432	268 597
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		8 127	4 784	4 127
Actifs financiers au coût amorti	3 - 6.3	1 383 274	1 343 209	1 257 228
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		124 151	114 149	96 651
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		1 146 011	1 113 184	1 050 589
<i>Titres de dettes</i>		113 112	115 876	109 988
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(25 289)	(27 378)	5 231
Actifs d'impôts courants et différés		9 130	9 087	7 993
Comptes de régularisation et actifs divers		54 505	55 990	41 000
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	101	134	2 909
Contrats d'assurance émis - Actif	5.2	-	-	78
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.2	1 042	973	854
Participation dans les entreprises mises en équivalence		2 271	4 004	3 578
Immeubles de placement	6.6	12 978	13 162	12 290
Immobilisations corporelles		11 654	10 768	10 907
Immobilisations incorporelles		3 335	3 361	3 400
Ecarts d'acquisition	6.7	16 294	16 188	16 109
TOTAL DE L'ACTIF		2 398 986	2 356 113	2 340 579

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Banques centrales		45	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	339 155	285 458	257 150
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		268 569	231 694	205 073
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		70 586	53 764	52 077
Instruments dérivés de couverture		39 579	47 324	16 827
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 441 706	1 467 563	1 449 965
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		115 233	152 156	221 360
<i>Dettes envers la clientèle</i>		1 077 377	1 093 513	1 042 199
<i>Dettes représentées par un titre</i>		249 096	221 894	186 406
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(10 355)	(11 239)	5 720
Passifs d'impôts courants et différés		2 384	2 335	2 281
Comptes de régularisation et passifs divers		74 341	65 618	58 621
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	39	205	2 502
Contrats d'assurance émis - Passif	5.2	343 442	334 280	380 741
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.2	123	92	67
Provisions	6.8	5 625	5 643	7 094
Dettes subordonnées	6.9	23 434	23 156	25 873
Total dettes		2 259 519	2 220 493	2 208 116
Capitaux propres		139 468	135 620	132 463
Capitaux propres part du Groupe		132 082	128 199	125 117
Capital et réserves liées		32 423	30 456	29 927
Réserves consolidées		98 095	92 766	94 780
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 591)	(3 020)	436
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		6	-	(26)
Résultat de l'exercice		4 150	7 997	-
Participations ne donnant pas le contrôle		7 386	7 421	7 346
TOTAL DU PASSIF		2 398 986	2 356 113	2 340 579

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Parf du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
(en millions d'euros)	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2022 publié	13 682	107 212	(1 287)	4 888	124 495	3 081	(1 078)	2 003	-	126 498
Impacts première application IFRS 17 ²	-	210	-	-	210	(1 634)	41	(1 593)	-	(1 383)
Capitaux propres au 1er janvier 2022	13 682	107 422	(1 287)	4 888	124 705	1 447	(1 037)	410	-	125 115
Augmentation de capital	137	(797)	-	-	(660)	-	-	-	-	(660)
Variation des titres autodétenus	-	-	1 033	-	1 033	-	-	-	-	1 033
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 098	1 090	-	-	-	-	1 090
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	-	(206)	-	-	(206)	-	-	-	-	(206)
Dividendes versés au 1er semestre 2022	-	(3 730)	-	-	(3 730)	-	-	-	-	(3 730)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	2 149	-	-	2 149	-	-	-	-	2 149
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	137	(2 584)	1 033	1 098	(316)	-	-	-	-	(316)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(5)	-	-	(5)	(2 788)	915	(1 873)	-	(1 878)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(3)	-	-	(3)	-	3	3	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	67	(5)	62	-	62
Résultat du 1er semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	3 781	3 781
Autres variations	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20
Capitaux propres au 30 juin 2022	13 819	104 853	(254)	5 986	124 404	(1 274)	(127)	(1 401)	3 781	126 784
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	82	74	-	-	156	-	-	-	-	156
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 157)	-	(1 157)	-	-	-	-	(1 157)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	3	3	-	-	-	-	3
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2022	-	(214)	-	-	(214)	-	-	-	-	(214)
Dividendes versés au 2nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	82	(120)	(1 157)	3	(1 192)	-	-	-	-	(1 192)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(21)	-	-	(21)	(1 751)	151	(1 600)	-	(1 621)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(19)	-	-	(19)	-	19	19	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(23)	4	(19)	-	(19)
Résultat du 2nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	4 216	4 216
Autres variations	-	31	-	-	31	-	-	-	-	31
Capitaux propres au 31 décembre 2022	13 901	104 743	(1 411)	5 989	123 222	(3 048)	28	(3 020)	7 997	128 199
Affectation du résultat 2022	-	7 997	-	-	7 997	-	-	-	(7 997)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	13 901	112 740	(1 411)	5 989	131 219	(3 048)	28	(3 020)	-	128 199
Impacts nouvelles normes ³	-	(231)	-	-	(231)	375	148	523	-	292
Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité	13 901	112 509	(1 411)	5 989	130 988	(2 673)	176	(2 497)	-	128 491
Augmentation de capital	(96)	(718)	1 174	-	(212)	-	-	-	-	(212)
Variation des titres autodétenus	(285)	(718)	1 174	-	(212)	-	-	-	-	(212)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(9)	-	1 246	1 237	-	-	-	-	1 237
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	-	(239)	-	-	(239)	-	-	-	-	(239)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	-	(3 803)	-	-	(3 803)	-	-	-	-	(3 803)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	2 259	-	-	2 259	-	-	-	-	2 259
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	14	-	-	14	-	-	-	-	14
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(381)	(2 612)	1 174	1 246	(573)	-	-	-	-	(573)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	71	-	-	71	(14)	(49)	(63)	-	8
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	68	-	-	68	-	(68)	(68)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(28)	3	(25)	-	(25)
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	4 150	4 150
Autres variations	-	32	-	-	32	-	-	-	-	32
Capitaux propres au 30 juin 2023	13 520	110 000	(237)	7 235	130 518	(2 715)	130	(2 585)	4 150	132 082

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

² Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022" ci-après.

³ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

	Participations ne donnant pas le contrôle					
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2022 publié	7 324	(83)	(24)	(107)	7 217	133 715
Impacts première application IFRS 17 ¹	129	-	-	-	129	(1 254)
Capitaux propres au 1er janvier 2022	7 453	(83)	(24)	(107)	7 346	132 461
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(660)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	1 033
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 090
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	(49)	-	-	-	(49)	(255)
Dividendes versés au 1er semestre 2022	(398)	-	-	-	(398)	(4 128)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	2 149
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	3	-	-	-	3	11
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(443)	-	-	-	(443)	(759)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1)	(16)	22	6	5	(1 873)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(1)	-	1	1	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	14	(1)	13	13	75
Résultat du 1er semestre 2022	362	-	-	-	362	4 143
Autres variations	(48)	-	-	-	(48)	(28)
Capitaux propres au 30 juin 2022	7 323	(85)	(3)	(88)	7 235	134 019
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	156
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(1 157)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2022	(44)	-	-	-	(44)	(258)
Dividendes versés au 2nd semestre 2022	2	-	-	-	2	2
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	2	-	-	-	2	22
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(41)	-	-	-	(41)	(1 233)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	(49)	11	(38)	(37)	(1 658)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	1	-	(1)	(1)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	(6)	(10)	-	(10)	(16)	(35)
Résultat du 2nd semestre 2022	367	-	-	-	367	4 583
Autres variations	(87)	-	-	-	(87)	(56)
Capitaux propres au 31 décembre 2022	7 557	(144)	8	(136)	7 421	135 620
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	7 557	(144)	8	(136)	7 421	135 620
Impacts nouvelles normes ¹	-	-	-	-	-	292
Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité	7 557	(144)	8	(136)	7 421	135 912
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(212)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	171
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 237
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	(58)	-	-	-	(58)	(297)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	(384)	-	-	-	(384)	(4 187)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	2 259
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	5	-	-	-	5	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(437)	-	-	-	(437)	(1 010)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(33)	(11)	(44)	(44)	(36)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	2	-	2	2	(23)
Résultat du 1er semestre 2023	415	-	-	-	415	4 565
Autres variations	29	-	-	-	29	61
Capitaux propres au 30 juin 2023	7 564	(175)	(3)	(178)	7 386	139 468

¹ Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022" ci-après.

¹ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité 7
Résultat avant impôt		6 042	5 592
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		922	877
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		8 580	(6 531)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(153)	(211)
Résultat net des activités d'investissement		(37)	(35)
Résultat net des activités de financement		1 642	1 227
Autres mouvements		(2 102)	(2 067)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		8 851	(6 740)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ¹		(57 683)	269
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(24 997)	(10 878)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ²		10 925	31 896
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		9 115	1 011
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ³		568	12
Impôts versés		(1 232)	(909)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(63 303)	21 401
Flux provenant des activités abandonnées		-	(115)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(48 410)	20 138
Flux liés aux participations ⁴		547	(1 402)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(711)	(760)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(243)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(165)	(2 405)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁵		(850)	(812)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁶		10 303	1 683
Flux provenant des activités abandonnées		-	116
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		9 453	987
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(3 972)	(1 743)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(43 094)	16 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		207 877	235 657
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		210 733	240 130
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(2 856)	(4 473)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		164 783	252 634
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		164 775	252 635
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		9	(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(43 093)	16 977

* Composé du solde net du poste "Caisses, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus).

¹ Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit :

Au 30 Juin 2023, les remboursements de TLTRO III s'élèvent à - 49 milliards d'euros.

² Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers :

Au titre du 1er semestre, le Groupe a mandaté un intermédiaire dans le cadre de l'achat d'actions Crédit Agricole SA sur le marché à hauteur de - 200 millions d'euros en lien avec l'engagement pris par la SAS La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole SA.

³ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 30 juin 2023, ce montant comprend le versement des dividendes de FCA Bank pour + 550 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour +14 millions d'euros.

⁴ Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 Juin 2023 s'établit à + 810 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'impact net de l'acquisition de CA Auto Bank pour +912 millions d'euros, d'un décaissement de - 31 millions d'euros de trésorerie pour l'acquisition de la société Watea par Crédit Agricole Leasing & Factoring, -56 millions suite à l'acquisition de CA Anjou Maine du sous groupe Hyperion ainsi que de -3 millions de frais d'acquisition suite à l'opération de rachat des titres Crédit Agricole SA par la SAS La boétie.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 263 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

⁵ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à - 2 225 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 1 263 millions d'euros
- Dividendes versés par les Caisses régionales et filiales pour - 281 millions d'euros,
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -384 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 297 millions d'euros.

Ce montant comprend également les augmentations de capital chez les Caisses Locales et les Caisses régionales pour -46 millions d'euros et les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 1 250 millions euros.

⁶ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 30 juin 2023, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 26 912 millions d'euros et les remboursements à - 15 706 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 454 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 1 642 millions d'euros.

⁷ Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022

La norme IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative.

L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les capitaux propres du Groupe à la date de transition du 1er janvier 2022 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 - NORME IFRS 4	133 715
Incidence sur les réserves	339
Décomptabilisation de la réserve overlay	3 626
Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur par résultat (IAS 40 amendée par IFRS 17)	2 761
Réévaluation des participations dans des entreprises associées et coentreprises à la juste valeur par résultat (IAS 28 amendée par IFRS 17)	208
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	263 936
Évaluation et comptabilisation des actifs et passifs en application d'IFRS 17	(280 058)
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	9 866
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 634)
Décomptabilisation de la réserve overlay	(3 626)
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	11 857
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(9 865)
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	41
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	42
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(1)
Total - Impact sur les capitaux propres de la première application d'IFRS 17	(1 254)
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 - NORME IFRS 17	132 460

Nouvelle désignation des actifs financiers

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe) sont autorisées - et dans certains cas sont tenues - de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17.

En application de ces dispositions, le Groupe a procédé à des changements de désignation et de classement de certains actifs financiers, de manière rétrospective à la date de première application d'IFRS 17 (1er janvier 2023). Le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures pour refléter ces changements de désignation ou de classement. Ainsi, le Groupe a comptabilisé dans le solde d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2023 toute différence entre la valeur comptable précédente de ces actifs financiers et la valeur comptable de ces actifs financiers à la date de première application.

Le tableau suivant synthétise la catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers concernés, déterminées immédiatement avant et après application des dispositions transitoires d'IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers :

Les reclassements que le Groupe a effectués au 1er janvier 2023 concernent d'une part la désignation de certains instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par capitaux propres, et d'autre part la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette. Ces derniers étaient éligibles à une telle réévaluation car ils sont détenus aux fins d'une activité liée à des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17. Le Groupe a réévalué à la juste valeur par résultat certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres ou au coût amorti en considérant que le modèle de gestion dans lequel ceux-ci s'inscrivaient était le modèle par défaut (modèle autre/vente) ; il s'agit uniquement d'obligations émises par Crédit Agricole SA et souscrites par Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, le Groupe a réévalué au coût amorti certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres en considérant que ceux-ci s'inscrivaient dans un modèle de gestion dont l'objectif est principalement de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (modèle collecte) ; il s'agit d'actifs qui ont été affectés au canton fonds propres et prévoyance (et qui ne constituent donc plus des éléments sous-jacents à des contrats évalués selon le modèle VFA) dans le cadre de la mise en œuvre du cantonnement des actifs de Predica.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 17 Contrats d'assurance IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1 ^{er} janvier 2023	Oui
Amendement à IFRS 17 Information comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1 ^{er} janvier 2023	Non ¹
IAS 1 Information à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023	Non

¹ Le Groupe Crédit Agricole applique IFRS 9 pour ses activités d'assurance depuis le 1^{er} janvier 2018. Il n'est donc pas concerné par les §C28A à C28E de ces amendements. En outre, il n'applique pas la possibilité offerte par le §C33A de ces amendements (superposition de classement) concernant la présentation des informations comparatives pour les actifs financiers décomptabilisés entre la date de transition à IFRS 17 et la date de première application d'IFRS 17.

NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2023**Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023. Les principales modifications aux autres normes IFRS qui impactent le Groupe sont les amendements à IAS 28 et IAS 40, qui permettent d'évaluer à la juste valeur par résultat les participations dans des entreprises associées et coentreprises ainsi que les immeubles de placement qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Les principes et méthodes comptables des immeubles de placement qui ne répondent pas à cette définition sont inchangés, i.e. comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leurs mises en service.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 présentée dans les états financiers de l'exercice 2023 est retraitée, et un bilan à la date de transition (1er janvier 2022) est également présenté.

Les effets de l'entrée en vigueur d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés du Groupe au 1er janvier 2022 sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres ainsi que dans la note " Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022 " ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les méthodes utilisées pour déterminer l'évaluation des contrats d'assurance à la date de transition, ainsi que sur l'effet de l'application de l'approche rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance sont fournies dans le tableau de la note 5.2 sur les montants transitoires ci-dessous.

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduit par des changements significatifs sur ces points.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorisait la norme IFRS 4, comptabilisait auparavant les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne sont plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance a consisté pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer des contrats d'assurance les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats),

sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;

- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;
 - et de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;
 - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (Variable Fee Approach, VFA). Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (Premium Allocation Approach, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres se traduit par des changements significatifs par rapport à la présentation auparavant retenue.

Ainsi, les postes du bilan dans lesquels étaient auparavant comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne sont plus présentés (participation aux bénéfices différée, provisions techniques des contrats d'assurance).

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés ne sont plus présentés (notamment le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres voit la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir dans les notes annexes aux états financiers, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Les dispositions relatives à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sont détaillées dans la section "Principes et méthodes comptables" ci-dessous.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'année 2022 ainsi que le premier semestre 2023 se sont inscrits dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Crédit Agricole S.A. a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2023.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections " Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs " et " Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats " ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section " Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier " ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section " Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation " ;

- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section " Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat " ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note " Spécialités de l'assurance / Montants transitoires " ;
- le niveau de marge réalisé par les distributeurs bancaires lors de la commercialisation des contrats d'assurance internes au Groupe appelé Marge Interne.

CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION ET CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats émis par les entités du Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par les entités du Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également le Groupe au risque financier.

Le risque d'assurance se définit comme le risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire à l'émetteur d'un contrat. Le risque financier correspond au risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Contrats d'investissement

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe considère que le contrat dans son ensemble est un contrat avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les groupes suivants :

- un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats ;
- un groupe de contrats pour lesquels, au moment de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats ; et
- un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe Crédit Agricole Assurances a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe, et qui comprennent les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à des contrats ou groupes de contrats d'assurance pris individuellement au sein du portefeuille.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Au 30 juin 2023, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

Evaluation des contrats d'assurance

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (Building Block Approach, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (Variable Fee Approach, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (Premium Allocation Approach, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

Evaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimums garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience lorsque celles-ci sont jugées plus prudentes.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter

de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la " frontière ") de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme

liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durations respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la durée.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

Au 30 juin 2023	30/06/2023						31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	5,11%	4,25%	4,00%	3,93%	3,77%	3,53%	4,16%	4,11 %	4,07 %	4,00 %	3,74%	3,43%
Dommages France												
EUR	4,53%	3,66%	3,46%	3,44%	3,30%	3,13%	3,68%	3,64%	3,60%	3,53%	3,27%	3,02%
International												
EUR	4,92%	4,06%	3,80%	3,74%	3,58%	3,37%	4,22%	4,17%	4,13%	4,06%	3,80%	3,48%
USD	5,73%	4,21%	3,84%	3,77%	3,72%	3,40%	5,40%	4,27%	4,07%	4,02%	3,94%	3,61%
JPY	(0,01%)	0,22%	0,57%	0,81%	0,98%	1,07%	(0,10%)	0,16%	0,49%	0,97%	1,26%	1,56%

Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les activités vie et de 85% pour les activités non vie, et un horizon à l'ultime (approché par la durée des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et du passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la CSM, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat et constitue un élément de perte ; ou
 - la diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section " comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat " ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Ces derniers sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats. La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le Groupe) ;
 - la diminution du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, excède la valeur comptable de la CSM, donnant lieu à une perte comptabilisée en résultat et constituant un élément de perte ; ou
 - l'augmentation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou la diminution des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, est affectée à l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section " comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat " ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

Élément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix de comptabiliser en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. Le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentées ci-avant, modifiées pour tenir compte de leurs caractéristiques propres.

Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

Evaluation

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées.

DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES CONTRATS

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;
- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé.

EFFET DES ESTIMATIONS COMPTABLES ÉTABLIES DANS LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

PRÉSENTATION

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- le résultat des activités d'assurance, composé des agrégats suivants :
 - les produits des activités d'assurance ;
 - les charges afférentes aux activités d'assurance ;
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

Montants comptabilisés dans le résultat global

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Ils comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :
 - les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts. Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des

rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées, qui comprend les montants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie ;
- les sommes recouvrées du réassureur ;
- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance) et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global ("option OCI").

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires

de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;

- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (" option OCI ") permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

Composantes investissement

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite.

Marge interne

La norme IFRS 17 requiert la projection d'une estimation des frais futurs dans l'évaluation des passifs d'assurance au bilan. Le compte de résultat présente les frais réels et la libération des frais estimés pour la période.

Le réseau bancaire Crédit Agricole commercialise des contrats d'assurance émis et gérés par les entités d'assurance du Groupe. Celles-ci rémunèrent le réseau bancaire en lui versant des commissions.

Le Groupe retraite les passifs d'assurance et le compte de résultat du montant de la marge interne contenue dans les commissions intragroupes. Les frais généraux engagés par le réseau bancaire pour la distribution des contrats d'assurance sont présentés en charges rattachables à l'activité d'assurance. Les postes impactés sont :

- au bilan : les passifs d'assurances pour les modèles VFA et BBA ;
- au compte de résultat : la reconnaissance de la CSM pour les modèles VFA et BBA, et les frais réels pour l'ensemble des modèles.

Le groupe a retenu une approche basée sur des données de gestion normalisées de ses réseaux bancaires pour déterminer le montant de la marge sur la distribution des contrats d'assurance.

Ces retraitements sont présentés dans le secteur opérationnel Activités hors métier de la note 5.

NOTE 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes du groupe Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le groupe Crédit Agricole dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.1.1 ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE POUR LESQUELLES UNE VARIATION DU POURCENTAGE DE CONTRÔLE OU D'INTÉRÊT EST SUPÉRIEURE À 10% AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023 SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Aucune variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt supérieure à 10% et sans modification de la méthode de consolidation n'a été constatée au cours du premier semestre 2023.

2.1.2 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE AYANT CONDUIT À UNE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE OU DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Allemagne									
	CA AUTO BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Autriche									
	CA AUTO BANK GMBH	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Belgique									
	CA AUTO BANK S.P.A BELGIAN BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE BELGIUM S.A.	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
Colombie									
	S3 CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	D1	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Danemark									
	ALEASE&MOBILITY BRANCH DANISH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CREDIT AGRICOLE CIB DENMARK BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	100,0	-
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Espagne									
	CA AUTO BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Etats-Unis									
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale	S1	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,3
Finlande									
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S. FINLAND BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
France									

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
	ADX FORMATION	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	ADX GROUPE	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	AMIENS INVEST	Globale	E1	Filiale	BPF	99,9	-	99,9	-
	AMUNDI IT SERVICES SNC	Globale	D1	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,3
	BCTI	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	CA AUTO BANK S.P.A FRENCH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CAAP TRANSITIONS	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CAL IMPULSION	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CASRA ENERGIE RENOUVELABLE	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	COTOIT	Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,5	-
	CREDIT AGRICOLE CASTALIE	Globale	E2	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE ENERGIES	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CROISSY BEAUBOURG INVEST	Globale	E1	Filiale	BPF	99,9	-	99,9	-
	CROISSY INVEST 2	Globale	E1	Filiale	BPF	51,0	-	51,0	-
	DRIVALIA FRANCE SAS	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE FRANCE S.A.	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	EPONA RILLIEUX	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	Etoile Gestion	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,3
	EXPERTAM	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	FOCH TENREMONDE	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	GALENA	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	H2O INVESTISSEURS	Globale	E3	Filiale	BPF	60,0	-	60,0	-
	H2O PARTICIPATION	Globale	E3	Filiale	BPF	50,1	-	-	-
	HYPERION DEVELOPPEMENT	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	HYPERION PARTICIPATION	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	60,0	-
	IMMOBILIER GESTION PRIVEE	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	LEASYS SAS	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LES PALMIERS DU PETIT PEROU (SCI)	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	NANTEUIL LES MEAUX INVEST	Globale	E1	Filiale	BPF	99,9	-	99,9	-
	NMP PERILEVAL	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	NOISIEL INVEST	Globale	E1	Filiale	BPF	99,9	-	99,9	-
	NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	NS Immobilier	Globale	S5	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	RIVERY INVEST	Globale	E1	Filiale	BPF	99,9	-	99,9	-
	SCI LYON TONY GARNIER	Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H	Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SQUARE HABITAT ALPES PROVENCE	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,4
	SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,4
	SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD GESTION	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,4
	SQUARE HABITAT HAUTES ALPES	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,4
	SQUARE HABITAT VAUCLUSE	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,4
	SUDECO	Globale	E3	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
	UPTIEVA	Equivalence	D1/D2	Co-entreprise	GC	50,0	100,0	34,8	69,5
	VAL BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT	Globale	E1	Filiale	BPF	90,0	-	90,0	-
	Val de France Rendement	Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	WATEA	Equivalence	E3	Co-entreprise	SFS	30,0	-	30,0	-
Grèce									
	CA AUTO BANK GMBH HELLENIC BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO INSURANCE HELLAS S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Irlande									
	CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO REINSURANCE DAC	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	KBI Fund Managers Limited	Globale	S1	Filiale	GEA	-	87,5	-	69,3
Italie									
	CA AUTO BANK	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA SPA	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	LEASYS ITALIA SPA	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Maroc									
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU, MOROCCO BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Norvège									
	CA AUTO FINANCE NORGE A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Pays-Bas									
	CA AUTO FINANCE NEDERLAND BV	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE NEDERLAND B.V.	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	46,7
	Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	98,1	-	98,1
	FINDIO N.V	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RICARE DIRECT BV	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Pologne									
	CA AUTO BANK S.P.A POLSKA BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE POLSKA SP Z O O	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Portugal									
	CA AUTO BANK S.P.A PORTUGUESE BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA PORTUGAL S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Royaume-Uni									
	CA AUTO FINANCE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA UK LTD	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Suède									
	CA AUTO FINANCE SVERIGE AB	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Suisse									
	CA AUTO FINANCE SUISSE SA	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Ukraine									
	CREDIT AGRICOLE UKRAINE	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

2.1.3 ENTITÉS À LA JUSTE VALEUR SUITE AU PASSAGE SOUS LA NORME IFRS 17

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Autriche	URI GmbH	Juste Valeur	-	Co-entreprise structurée	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
Belgique	FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
Espagne	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Espagne	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Espagne	REPSOL RENOVBLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	12,5	12,5	12,5	12,5
Espagne	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	ALTAREA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,6	24,6	24,6	24,6
France	ALTAT BLUE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	ARCAPARK SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
France	FONCIERE HYPERSUD	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
France	FREY	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,7	19,7	19,7	19,7
France	FREY RETAIL VILLEBON	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
France	Icade	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
France	INFRA FOCH TOPCO	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	35,9	35,9	35,9	35,9
France	KORIAN	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	PATRIMOINE ET COMMERCE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	20,2	20,2	20,2	20,2
France	RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
France	RUE DU BAC (SCI)	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SAS CRISTAL	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
France	SAS DEFENSE CB3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	SCI 1 TERRASSE BELLINI	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	SCI ACADEMIE MONTRouGE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI CARPE DIEM	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI EUROMARSEILLE 1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation ¹	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
France	SCI EUROMARSEILLE 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI FONDIS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	SCI HEART OF LA DEFENSE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	SCI ILOT 13	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI Paul Cézanne	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	SCI WAGRAM 22/30	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SEMMARIS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
France	TOUR MERLE (SCI)	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Italie	CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
Italie	EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
Italie	EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
Italie	IEIH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
Luxembourg	ALTALUXCO	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Luxembourg	CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	37,0	37,0	37,0	37,0
Luxembourg	CIRRUS SCA A1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	20,0	20,0	20,0	20,0
Luxembourg	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Luxembourg	LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Luxembourg	MACQUARIE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	40,0	40,0	40,0	40,0
Luxembourg	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Pologne	ALTAMIRA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	22,5	22,5	22,5	22,5
Portugal	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
Royaume uni	HORNSEA 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise structurée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0

¹ Le Groupe évalue désormais à la juste valeur par résultat, comme le permettent les normes IAS 40 et IAS 28 amendées par IFRS 17, les participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, afin d'éviter les non-concordances comptables avec l'évaluation de ce type de contrats d'assurance selon IFRS 17.

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

(1) Intégration globale

Mise en équivalence

Juste valeur*

*La Juste Valeur par Résultat est une méthode de consolidation uniquement pour les entités associées et les co-entreprises relevant d'IAS 28 (choix de la Juste Valeur par Résultat plutôt que de la méthode de la mise en équivalence en application d'IAS 28.18).

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ÉMETTEURS EN FRANCE DE CACEIS ET DE BNP PARIBAS AU SEIN D'UPTEVIA, JOINT-VENTURE À LAQUELLE CACEIS A APPORTÉ L'ENTITÉ CACEIS CORPORATE TRUST

Le 1er janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont créé la joint-venture UPTEVIA détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs en France.

Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust. Cette entité, mise en IFRS 5 au 31 décembre 2022, a fait l'objet d'une perte de contrôle suite à deux augmentations de capital souscrites par BNP Paribas Securities Services le 1er janvier 2023. À l'issue de ces augmentations de capital, CACEIS Corporate Trust est détenue à parts égales par CACEIS S.A. et BNP Paribas Securities Services et est consolidée, par le Groupe, selon la méthode de la mise en équivalence (vs intégration globale au 31/12/2022). Concomitamment, CACEIS Corporate Trust change de dénomination sociale et devient UPTEVIA.

Ainsi, un résultat de cession est constaté à hauteur de la quote-part de l'entité cédée à la coentreprise, comptabilisé en "Gains et pertes nets sur autres actifs" pour 5 millions d'euros. Sa quote-part de résultat dans les mises en équivalence est de 0,2 million d'euros. Au bilan, sa contribution en titres mis en équivalence est de 14 millions d'euros.

2.2.2 FINALISATION DE LA CRÉATION D'UN LEADER EUROPÉEN DE LA LLD AUTOMOBILE AVEC REPRISE À 100% DE FCA BANK ET DE DRIVALIA PAR CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

Le 3 avril 2023, Crédit Agricole Consumer Finance S.A., filiale de Crédit Agricole S.A. (détenue à 100%) a pris le contrôle du Groupe FCA Bank à la suite de l'acquisition des 50% des actions préalablement détenues par Stellantis. Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Auto Bank (ex FCA Bank) est consolidée dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. selon la méthode de l'intégration globale (vs mise en équivalence au 31 mars 2023).

Pour rappel, le 19 décembre 2022, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et Stellantis avaient signé un protocole d'accord ayant pour ambition la création d'un leader paneuropéen de la location longue durée (LLD) à parts égales.

La première étape de ce protocole a consisté en la création d'une filiale LLD, aboutissant à la cession par FCA Bank en date du 31 décembre 2022, de sa filiale Leasys, nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis. Ce nouvel acteur consolide les activités de Leasys et Free2move Lease. Au 30 juin, Leasys est consolidé par mise en équivalence.

Le 1er avril 2023, la deuxième étape du protocole d'accord a été mise en œuvre. Elle a consisté en l'acquisition par CACF des 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par CACF et devient Crédit Agricole Auto Bank.

La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le deuxième trimestre 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives). Au total, ces éléments représentent un impact de 140 millions en résultat net part du Groupe au 30 juin 2023.

2.3 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 17

La norme IFRS 17 sur les Contrats d'assurance est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Cette norme remplace la précédente norme IFRS 4.

Les modalités normatives de mise en œuvre de la norme IFRS 17 dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 "Normes applicables et comparabilité".

Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1er janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 sont communiqués dans la note 10 des états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

2.4 La SAS Rue La Boétie a acquis pour un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

Le 10 novembre 2022, la SAS Rue La Boétie avait annoncé son intention d'acquérir d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A. L'opération s'est déroulée selon le calendrier établi et s'est achevée en juin 2023. L'acquisition des titres a eu lieu pour un montant de 1 003 millions d'euros (dont 3 millions d'euros de frais d'acquisition). Il s'agit d'une opération à vocation patrimoniale, dans le contexte de marché actuel.



La SAS Rue La Boétie a également indiqué ne pas avoir l'intention d'accroître sa participation au-delà de 65% du capital de Crédit Agricole S.A.

NOTE 3 Risque de crédit et opérations de couverture

(Cf. chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Évaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 30 juin 2023.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 30 juin 2023

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en avril 2023. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Premier scénario : Scénario " central "

Le scénario central, pondéré à 50%, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation en zone euro (HICP) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La rentabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se repli en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérissent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroît en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays " semi-core " ou

périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

Deuxième scénario : Scénario " adverse modéré "

Ce scénario, pondéré à 35%, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise : On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un hiver 2024 plus rigoureux et un été 2023 plus chaud conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. Le PIB de la zone euro est quasi-nul en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négatif dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souverain s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

Troisième scénario : Scénario " favorable "

Dans ce scénario, pondéré à 5%, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Evolutions financières

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario " adverse sévère " : stress budgétaire (établi en juillet 2022)

Scénario pondéré à 10%.

Nouveau cumul de chocs en 2023 : La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des

produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux au T1-2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023 : les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le " central " se répète en 2023 dans ce scénario de " stress ". L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire : les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 bp et BTP Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts de production, la perturbation des chaînes de la valeur et les problèmes de pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec " normalisation " en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,60	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3

À fin juin 2023, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole.

À fin juin 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 18 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole contre 82 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-3,3%	+2,5%	+11,9%	-8,2%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en "Coût du risque" et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	115 738	(66)	204	(8)	66	(58)	116 008	(132)	115 876
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(62)	-	62	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(62)	-	62	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	115 676	(66)	266	(8)	66	(59)	116 008	(132)	115 876
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(2 981)	(17)	21	-	1	(1)	(2 959)	(18)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	27 205	(1 428)	35	(1)	-	-	27 240	(1 429)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(30 707)	1 443	(13)	-	-	-	(30 721)	1 443	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	19	-	-	-	-	-	19	-	-
Autres ³	502	(32)	-	-	1	(1)	503	(33)	-
Total	112 696	(83)	287	(8)	67	(60)	113 049	(150)	112 899
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	216	-	(3)	-	-	-	212	-	-
Au 30 juin 2023	112 911	(83)	284	(8)	67	(60)	113 262	(150)	113 112
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	113 971	(39)	125	(17)	496	(387)	114 592	(443)	114 149
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	1	-	(1)	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	113 975	(38)	125	(19)	495	(387)	114 594	(444)	114 150
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	12 565	1	27	6	(8)	6	12 583	13	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	32 850	(18)	198	-			33 048	(18)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 741)	6	(156)	10	-	-	(21 897)	16	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		14		(6)			-	7	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-			-	-	
Variations de périmètre	1 569	-	-	-	-	-	1 569	-	
Autres ³	(113)	1	(15)	3	(8)	6	(137)	10	
Total	126 539	(37)	152	(13)	486	(381)	127 178	(431)	126 747
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(2 593)		(2)		-		(2 595)		
Au 30 juin 2023	123 946	(37)	150	(13)	486	(381)	124 582	(431)	124 151
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2022	997 348	(2 779)	111 731	(5 574)	23 967	(11 510)	1 133 046	(19 862)	1 113 184
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(7 892)	(391)	5 614	658	2 278	(948)	-	(681)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(33 857)	206	33 857	(735)			-	(529)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	26 972	(608)	(26 972)	1 208			-	600	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1 337)	33	(2 208)	245	3 545	(1 157)	-	(878)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	330	(22)	937	(61)	(1 267)	209	-	126	
Total après transferts	989 458	(3 169)	117 344	(4 916)	26 246	(12 459)	1 133 048	(20 545)	1 112 503
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	41 055	224	(5 825)	(877)	(2 847)	573	32 383	(80)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	171 785	(708)	12 634	(922)			184 419	(1 631)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(150 997)	515	(19 137)	839	(2 192)	930	(172 325)	2 284	
Passages à perte					(974)	882	(974)	882	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(4)	(1)	(4)	3	(9)	2	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁴		490		(717)		(1 160)	-	(1 388)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		(35)		-	-	(34)	
Variations de périmètre ⁷	21 899	(107)	884	(60)	365	(176)	23 149	(342)	
Autres ⁵	(1 632)	32	(203)	19	(42)	94	(1 877)	146	
Total	1 030 513	(2 945)	111 519	(5 793)	23 399	(11 886)	1 165 431	(20 625)	1 144 806
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	128		(180)		1 257		1 206		
Au 30 juin 2023 ⁶	1 030 641	(2 945)	111 339	(5 793)	24 656	(11 886)	1 166 636	(20 625)	1 146 011
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁵ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

59

⁶ Au 30 juin 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 727 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 393 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 333 millions d'euros.

⁷ Les actifs dépréciés dès leur acquisition ont été comptabilisés parmi les actifs financiers au coût amorti directement en stage 3 pour leur montant brut et la correction pour perte de valeur associée. La valeur nette de ces prêts dépréciés dès leur acquisition s'élève à 196 M€.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes						
(en millions d'euros)										
Au 31 décembre 2022	211 283	(144)	3 148	(44)	1	(39)	214 432	(227)		
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(145)	-	142	(3)	-	-	(3)	(3)		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(145)	-	142	(3)			(3)	(3)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-		
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total après transferts	211 137	(143)	3 292	(48)	-	(39)	214 430	(230)		
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(2 097)	12	74	10	(1)	-	(2 024)	22		
Réévaluation de juste valeur sur la période	2 903		83		-		2 986			
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	22 822	(21)	5 001	(6)	-	-	27 824	(27)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(23 977)	12	(4 921)	5	-	-	(28 898)	18		
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	5	5	1	1	-	-	5	5		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		15		9				23		
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-		
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres ⁴	(3 850)	2	(90)	1	-	-	(3 940)	3		
Total	209 040	(131)	3 366	(38)	-	(39)	212 406	(208)		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(1 410)		(26)		1		(1 435)			
Au 30 juin 2023	207 631	(131)	3 339	(38)	-	(39)	210 970	(208)		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-			

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	226 972	(450)	12 531	(498)	578	(103)	240 080	(1 051)	239 029
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(636)	(39)	433	40	203	(9)	-	(8)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 657)	14	2 657	(53)			-	(39)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 092	(54)	(2 092)	91			-	37	
Transferts vers Stage 3 ¹	(83)	2	(165)	4	247	(19)	-	(12)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	13	(1)	32	(2)	(44)	9	-	7	
Total après transferts	226 336	(489)	12 964	(458)	780	(112)	240 080	(1 059)	239 021
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	6 820	41	(1 645)	18	(72)	4	5 104	63	
Nouveaux engagements donnés ²	95 547	(277)	2 856	(233)			98 403	(510)	
Extinction des engagements	(79 715)	267	(4 474)	273	(240)	30	(84 429)	571	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(4)	-	(16)	-	(1)	-	(20)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		53		(21)		(27)	-	6	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(12)		-	-	(12)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(9 008)	(2)	(11)	10	169	-	(8 850)	8	
Au 30 juin 2023	233 156	(448)	11 319	(440)	708	(108)	245 184	(996)	244 188

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2022	104 532	(142)	7 579	(244)	1 768	(398)	113 879	(785)	113 094
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(777)	(19)	646	20	121	(5)	(10)	(4)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 791)	8	1 790	(27)			-	(19)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 053	(28)	(1 058)	46			(5)	17	
Transferts vers Stage 3 ¹	(82)	2	(92)	2	169	(6)	(5)	(2)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	42	-	6	(1)	(48)	1	-	1	
Total après transferts	103 754	(161)	8 226	(223)	1 888	(402)	113 868	(786)	113 081
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	1 384	21	(175)	(21)	(744)	(22)	464	(22)	
Nouveaux engagements donnés ²	54 324	(43)	1 353	(48)			55 678	(90)	
Extinction des engagements	(51 266)	37	(1 581)	36	(764)	29	(53 611)	102	
Passages à perte	-	-	-	-	(5)	5	(5)	5	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	(1)	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		26		(9)		(57)	-	(40)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(2)		-	-	(2)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(1 675)	1	52	2	25	1	(1 597)	4	
Au 30 juin 2023	105 137	(140)	8 051	(244)	1 144	(424)	114 332	(808)	113 524

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe Crédit Agricole au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2023	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	24	53	366	443	-	443
Arabie Saoudite	-	-	-	355	355	-	355
Autriche	-	2	9	350	361	9	370
Belgique	-	48	58	1 941	2 047	170	2 217
Brésil	26	1	175	88	290	-	290
Chine	202	-	-	483	685	-	685
Egypte	-	-	520	344	864	-	864
Espagne	-	17	(22)	1 151	1 146	63	1 209
Etats-Unis	3 959	2	123	2 038	6 122	224	6 346
France	-	1 119	3 159	20 625	24 903	409	25 312
Hong Kong	49	-	-	1 294	1 343	11	1 354
Italie	-	3	3 620	8 597	12 220	157	12 377
Japon	81	1	1 250	956	2 288	-	2 288
Pologne	-	-	987	320	1 307	-	1 307
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	1
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	59	68	-	68
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	85	955	1 040	-	1 040
Autres pays souverains	2 032	184	1 070	5 936	9 221	15	9 236
TOTAL	6 349	1 401	11 096	45 858	64 704	1 058	65 762

31/12/2022		Expositions nettes de dépréciations					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures	
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Allemagne	-	61	32	430	523	-	523
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	2	5	301	308	11	319
Belgique	-	47	32	1 783	1 862	192	2 054
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Egypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	40	(15)	1 307	1 332	69	1 401
Etats-Unis	827	1	116	1 930	2 874	211	3 085
France	-	1 116	3 077	19 568	23 761	378	24 139
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Italie	-	2	3 241	12 093	15 336	58	15 394
Japon	226	1	1 079	1 273	2 579	(3)	2 576
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	1
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	198	787	5 784	7 666	12	7 678
Total	2 168	1 491	10 055	48 985	62 699	940	63 639

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Allemagne	331	303
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	463	463
Belgique	2 998	2 642
Brésil	4	2
Chine	1	2
Egypte	-	-
Espagne	6 533	4 788
Etats-Unis	65	76
France	37 211	38 716
Hong Kong	1	-
Italie	7 410	7 152
Japon	179	201
Pologne	173	305
Royaume-Uni	5	2
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	6	6
Ukraine	1	2
Autres pays souverains	1 582	1 542
TOTAL	56 963	56 202

3.3 Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, le groupe Crédit Agricole met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- **Couverture de juste valeur** : les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- **Couverture de flux de trésorerie** : les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- **Couverture d'un investissement net en devise** : les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 44 698 millions d'euros à l'actif et 39 579 millions d'euros au passif (contre respectivement 50 494 millions d'euros et 47 324 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élève à -11 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 16 millions d'euros au 30 juin 2022) dont 34 millions d'euros au titre des micro-couvertures et -45 millions d'euros au titre de la macrocouverture.

A noter que l'écart de réévaluation net des portefeuilles couverts en taux s'élève à -15 milliards d'euros au 30 juin 2023 (contre -16 milliards d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement liée à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1^{er} semestre 2023 conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	23 828	13 695
Opérations avec les établissements de crédit	6 003	1 663
Opérations avec la clientèle	15 467	10 680
Opérations de location-financement	1 147	559
Titres de dettes	1 210	793
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 402	2 532
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	2 402	2 532
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 383	1 456
Autres intérêts et produits assimilés	41	36
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	29 653	17 719
Sur les passifs financiers au coût amorti	(18 065)	(5 243)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 538)	(776)
Opérations avec la clientèle	(9 956)	(2 881)
Opérations de location-financement	(452)	(162)
Dettes représentées par un titre	(3 924)	(1 147)
Dettes subordonnées	(195)	(277)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 829)	(1 448)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(62)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(19 898)	(6 753)

¹ Dont 258 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2023 contre 170 millions d'euros au 30 juin 2022.

² Dont 311 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 30 juin 2023 (912 millions d'euros au 30 juin 2022).

³ Dont 0 million d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 30 juin 2023 (-101 millions d'euros au 30 juin 2022).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	185	(46)	139	192	(42)	150
Sur opérations avec la clientèle	919	(145)	774	897	(130)	767
Sur opérations sur titres	31	(97)	(65)	35	(72)	(37)
Sur opérations de change	32	(28)	4	27	(21)	6
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	194	(140)	54	149	(102)	47
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	3 799	(878)	2 921	3 573	(824)	2 749
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 873	(741)	2 132	3 091	(867)	2 224
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	8 033	(2 075)	5 959	7 964	(2 058)	5 906

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Banque de proximité (en France ou à l'international).

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Dividendes reçus	901	945
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 825	(4 405)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	476	(2 867)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	1 761	(3 513)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	38	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	2 667	(8 255)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(2 151)	4 509
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 411	1 472
Résultat de la comptabilité de couverture	(11)	16
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 916	(12 098)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	7 041	(7 007)	34
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 165	(3 775)	(610)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 876	(3 231)	645
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 913	(39 958)	(45)
Variations de juste valeur des éléments couverts	20 905	(19 111)	1 793
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 008	(20 846)	(1 838)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	46 954	(46 965)	(11)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	24 682	(24 636)	46
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	14 316	(10 502)	3 814
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	10 366	(14 134)	(3 768)
Couverture de flux de trésorerie	2	-	2
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	2	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	42 678	(42 711)	(33)
Variations de juste valeur des éléments couverts	16 915	(25 625)	(8 710)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	25 763	(17 086)	8 677
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	-	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	-	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	67 363	(67 347)	16

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(277)	(61)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	182	92
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(95)	31

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

² Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Titres de dettes	106	45
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	106	45
Titres de dettes	(115)	(50)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(5)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(119)	(54)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(13)	(9)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
		Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	52	(22)
Produits nets des immeubles de placement	(185)	378
Autres produits (charges) nets	595	206
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	462	562

4.7 Charges générales d'exploitation

	30/06/2023			30/06/2022		
	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(7 480)	(127)	(7 607)	(6 958)	(115)	(7 073)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ²	(1 031)	(28)	(1 059)	(1 220)	(33)	(1 253)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 174)	(196)	(3 369)	(3 244)	(163)	(3 408)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	1 470	(1 470)	-	1 420	(1 420)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(10 214)	(1 821)	(12 035)	(10 003)	(1 731)	(11 734)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

² Dont -619 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2023 contre -801 millions d'euros au 30 juin 2022.

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1er semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.

Au 30 juin 2023, l'impact de cette réforme est de +51,2 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2023			30/06/2022 Retraité		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ^{1 3} (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ^{1 3} (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dotations aux amortissements	(919)	(26)	(945)	(885)	(24)	(909)
Immobilisations corporelles ¹	(665)	(2)	(667)	(671)	(3)	(674)
Immobilisations incorporelles	(254)	(24)	(278)	(214)	(21)	(235)
Dotations/reprises aux dépréciations	(3)	-	(3)	8	(1)	7
Immobilisations corporelles ²	(1)	-	(1)	5	-	5
Immobilisations incorporelles	(2)	-	(2)	3	(1)	2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(922)	(26)	(948)	(877)	(25)	(902)

¹ Dont -242 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre -261 millions d'euros au 30 juin 2022.

² Dont -2 millions d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre 0 millions d'euros au 30 juin 2022.

³ Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat

4.9 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(306)	(895)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(184)	(206)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(186)	(190)
Engagements par signature	5	(18)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(122)	(689)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(167)	(703)
Engagements par signature	46	14
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 118)	(657)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 079)	(708)
Engagements par signature	(39)	51
Autres actifs (C)	(2)	(2)
Risques et charges (D)	(17)	(14)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 443)	(1 568)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	3	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(134)	(97)
Récupérations sur prêts et créances	127	192
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	127	192
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(9)	(13)
Pertes sur engagements par signature	(1)	-
Autres pertes	(55)	(21)
Autres produits	25	4
COÛT DU RISQUE	(1 486)	(1 503)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	98	26
Plus-values de cession	132	32
Moins-values de cession	(34)	(6)
Titres de capitaux propres consolidés	5	11
Plus-values de cession	5	15
Moins-values de cession	-	(4)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(65)	(2)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	37	35

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1^{er} semestre 2023 ressort à 25,2% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 5 888 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 27,4 % au 30 juin 2022.

4.11.1 PILIER 2 - GLOBE

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE (Global anti-Base Erosion) dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(236)	612
Ecart de réévaluation de la période	(236)	612
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 869	(29 108)
Ecart de réévaluation de la période	2 592	(29 167)
Transferts en résultat	277	59
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	97	(1 975)
Ecart de réévaluation de la période	96	(1 975)
Transferts en résultat	1	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(2 707)	26 673
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(4)	(185)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(25)	83
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(72)	1 169
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	6	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(73)	(2 723)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(24)	486
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	105	791
Ecart de réévaluation de la période	108	788
Transferts en réserves	(3)	3
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	87	23
Ecart de réévaluation de la période	156	20
Transferts en réserves	(69)	3
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(242)	(52)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(6)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	14	(311)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(57)	931
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(130)	(1 792)
Dont part du Groupe	(88)	(1 811)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(42)	19

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2023, au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

1. les six pôles métiers suivants :
 - Banque de Proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
2. auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Banque de Proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres et fonds), offres de financements (notamment crédits à l'habitat et à la consommation), produits d'assurance (vie et prévoyance et dommages) ainsi que des offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15%).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers:
 - Épargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.

A la suite de l'accord de partenariat avec Europ Assistance en janvier 2021, le groupe Crédit Agricole Assurances a complété son offre de services sur l'assistance.

En décembre 2022, Crédit Agricole Assurances a annoncé le lancement de son fonds de retraite professionnel supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite, qui proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs.

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021, dont l'intégration a été finalisée en 2022, a renforcé le positionnement d'Amundi.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, CA Auto Bank¹, GAC Sofinco, Wafasalaf).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

¹ Depuis le 03/04/2023, CACF a repris 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank) et a créé avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, dont il détient 50%.

- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia (ex-CACEIS Corporate Trust²) pour les services aux émetteurs.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

² A compter du 01/01/2023, les activités de Services aux Emetteurs de CACEIS et de BNP Paribas en France sont regroupées au sein d'une nouvelle structure, Uptevia, qui est détenue à parts égales par ces deux banques.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2023							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	6 686	1 895	1 994	3 486	3 956	1 834	(1 378)	18 473
Charges d'exploitation	(5 000)	(1 197)	(1 061)	(1 436)	(2 471)	(829)	858	(11 136)
Résultat brut d'exploitation	1 686	698	933	2 050	1 485	1 005	(520)	7 337
Coût du risque	(576)	(135)	(240)	(1)	(68)	(463)	(3)	(1 486)
Résultat d'exploitation	1 110	563	693	2 049	1 417	542	(523)	5 851
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	-	2	49	11	85	-	154
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	2	-	-	5	25	(1)	37
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 122	566	695	2 098	1 433	652	(524)	6 042
Impôts sur les bénéfices	(289)	(138)	(203)	(475)	(358)	(177)	157	(1 483)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	5	1	-	-	-	6
Résultat net	833	428	497	1 624	1 075	475	(367)	4 565
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	79	233	54	45	4	415
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	833	428	418	1 391	1 021	430	(371)	4 150

(en millions d'euros)	30/06/2022 Retraité							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	7 425	1 996	1 635	2 757	3 692	1 372	(1 147)	17 730
Charges d'exploitation	(4 840)	(1 237)	(1 057)	(1 433)	(2 369)	(759)	815	(10 880)
Résultat brut d'exploitation	2 585	759	578	1 324	1 323	613	(332)	6 850
Coût du risque	(557)	(104)	(393)	(5)	(202)	(237)	(5)	(1 503)
Résultat d'exploitation	2 028	655	185	1 319	1 121	376	(337)	5 347
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-	1	40	6	158	-	210
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	6	3	(1)	(2)	-	35
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 057	660	192	1 362	1 126	532	(337)	5 592
Impôts sur les bénéfices	(516)	(176)	(112)	(330)	(279)	(114)	53	(1 474)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	13	10	-	2	-	25
Résultat net	1 541	484	93	1 042	847	420	(284)	4 143
Participations ne donnant pas le contrôle	1	2	58	205	36	56	4	362
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 540	482	35	837	811	364	(288)	3 781

5.2 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Produits des activités d'assurance	6 946	7 490
Charges afférentes aux activités d'assurance	(5 565)	(5 925)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(123)	(32)
Résultat des activités d'assurance	1 259	1 532
Chiffre d'affaires ou Produits des autres activités	39	47
Produits des placements	3 943	4 264
Charges des placements	(394)	(498)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(82)	3
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 355	(15 151)
Variation des dépréciations sur placements	14	(1)
Produits des placements nets de charges ¹	6 837	(11 384)
Produits et charges financiers d'assurance	(6 543)	10 100
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	24	25
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(87)	584
Résultat financier net	231	(674)
Autres produits et charges opérationnels courants	(164)	(166)
Autres produits et charges opérationnels	(26)	(26)
Résultat opérationnel	1 340	713
Charge de financement	(73)	(93)
Impôts sur les résultats	(290)	(158)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	9
Résultat net de l'ensemble consolidé	977	471
Participations ne donnant pas le contrôle	38	38
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	939	433

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Contrats d'assurance émis	343 442	334 280
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Couverture restante	-	-
Sinistres survenus	-	-
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	343 442	334 280
Couverture restante	333 151	323 454
Sinistres survenus	10 291	10 825
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(919)	(882)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 042)	(973)
Couverture restante	(310)	(220)
Sinistres survenus	(732)	(754)
Contrats de réassurance détenus - Passif	123	92
Couverture restante	148	145
Sinistres survenus	(25)	(53)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	3 167	3 239

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	30/06/2023						31/12/2022						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				TOTAL	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			TOTAL
	Excl. Élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		Excl. Élément de perte		Elément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			
Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs				Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement au titre du risque non financier						
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	323 364	91	5 440	5 252	133	334 280	369 093	98	6 559	4 795	118	380 663	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	(473)	-	395	-	-	(78)	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	323 364	91	5 440	5 252	133	334 280	369 566	98	6 164	4 795	118	380 741	
Produits des activités d'assurance	(6 942)	-	-	-	-	(6 942)	(14 009)					(14 009)	
Charges afférentes aux activités d'assurance	736	10	1 968	2 112	-	4 826	1 379	(7)	3 572	4 644	24	9 613	
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	-	(11)	2 062	2 210	35	4 295	-	(34)	3 642	4 702	53	8 364	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	736	-	-	-	-	736	1 379					1 379	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(95)	(98)	(35)	(227)			(70)	(59)	(29)	(158)	
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires	-	22	-	-	-	22		27			-	27	
Résultat des activités d'assurance	(6 207)	10	1 968	2 112	-	(2 117)	(12 630)	(7)	3 572	4 644	24	(4 396)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 380	-	47	63	2	9 492	(45 440)	1	(2)	(348)	(8)	(45 798)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3 174	11	2 015	2 174	2	7 376	(58 069)	(6)	3 570	4 295	16	(50 194)	
Composantes investissement	(14 648)	-	14 648	-	-	-	(23 194)		23 194	-	-	-	
Autres variations	(198)	4	16	(5)	(1)	(185)	373	(1)	(124)	2	(1)	249	
Flux de trésorerie de la période	21 355	-	(17 211)	(2 172)	-	1 971	35 162		(27 759)	(3 841)	-	3 562	
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 192	-	-	-	-	22 192	36 479					36 479	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(836)	-	-	(7)	-	(844)	(1 318)			(14)		(1 332)	
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	-	-	(17 211)	(2 165)	-	(19 376)			(27 759)	(3 826)		(31 586)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	333 046	105	4 908	5 249	134	343 442	323 364	91	5 440	5 252	133	334 280	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	333 046	105	4 908	5 249	134	343 442	323 364	91	5 440	5 252	133	334 280	

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À L'OUVERTURE	292 887	3 521	28 503	324 911	340 576	3 340	27 778	371 694
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	(1 011)	390	543	(78)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	292 887	3 521	28 503	324 911	341 587	2 950	27 235	371 772
Variations liées aux services futurs	(3 794)	251	3 567	24	(4 305)	561	3 768	24
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 742)	64	1 678	-	(1 296)	272	1 024	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	14	1	-	15	7	1	-	8
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 066)	186	1 889	9	(3 016)	288	2 744	16
Variations liées aux services rendus au cours de la période	153	(152)	(1 611)	(1 610)	(94)	(239)	(3 109)	(3 442)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	-	-	(1 611)	(1 611)	-	-	(3 109)	(3 109)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(152)	-	(152)	-	(239)	-	(239)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	153	-	-	153	(94)	-	-	(94)
Variations liées aux services passés	(95)	-	-	(95)	(64)	(6)	-	(70)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(95)	-	-	(95)	(64)	(6)	-	(70)
Résultat des activités d'assurance	(3 736)	99	1 956	(1 681)	(4 463)	316	659	(3 488)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 382	15	31	9 428	(45 368)	(135)	62	(45 441)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	5 646	114	1 987	7 747	(49 831)	181	721	(48 929)
Autres variations	(170)	-	(6)	(176)	244	-	4	248
Flux de trésorerie de la période	741	-	-	741	1 898	-	-	1 898
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	18 441	-	-	18 441	30 334	-	-	30 334
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(489)	-	-	(489)	(677)	-	-	(677)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(17 211)	-	-	(17 211)	(27 759)	-	-	(27 759)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE	299 104	3 635	30 484	333 223	292 887	3 521	28 503	324 911
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	299 104	3 635	30 484	333 223	292 887	3 521	28 503	324 911

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

	30/06/2023						TOTAL	31/12/2022						TOTAL
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus					Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		TOTAL		Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		TOTAL	
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier						Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>														
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	70	5	98	684	24	881	68	9	235	457	17	786		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	215	5	45	684	24	973	136	9	235	481	17	878		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(145)	-	53	-	-	(92)	(68)	-	-	(24)	-	(92)		
Imputation des primes payées	(366)	-	-	-	-	(366)	(792)	-	-	-	-	(792)		
Sommes recouvrées du réassureur	-	(1)	136	114	(2)	246	1	(4)	363	558	8	927		
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	-	-	65	103	2	171	1	-	369	553	12	935		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	-	-	70	11	(4)	77	-	-	(6)	6	(4)	(4)		
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(4)	-	-	-	(4)		
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	-	-	(3)	2	-	-	-	-	2		
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(369)	(1)	135	114	(2)	(123)	(789)	(4)	364	558	8	138		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	8	-	1	10	-	20	(167)	-	(6)	(27)	(1)	(201)		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(361)	(1)	137	124	(2)	(103)	(956)	(4)	357	532	7	(63)		
Composantes investissement	(4)	-	3	1	-	-	(11)	-	9	2	-	-		
Autres variations	7	(1)	(21)	38	-	23	71	-	(119)	(99)	-	(147)		
Flux de trésorerie de la période	447	-	(96)	(233)	-	118	897	-	(385)	(208)	-	305		
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	447	-	-	-	-	447	897	-	-	-	-	897		
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	-	-	(96)	(233)	-	(330)	-	-	(385)	(208)	-	(593)		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	159	3	121	614	23	919	70	5	98	684	24	881		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	307	3	96	614	23	1 042	215	5	45	684	24	973		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(148)	-	25	-	-	(123)	(145)	-	53	-	-	(92)		

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	(226)	103	251	128	(46)	124	238	316
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	75	46	99	220	49	122	212	383
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(301)	57	152	(92)	(95)	2	26	(67)
Variations liées aux services futurs	(87)	4	83	-	(48)	21	27	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(88)	3	85	-	(25)	18	6	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	1	1	(2)	-	(24)	3	21	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	4	(7)	(104)	(107)	(4)	(18)	(26)	(48)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(104)	(104)	-	-	(26)	(26)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(7)	-	(7)	-	(18)	-	(18)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	4	-	-	4	(4)	-	-	(4)
Variations liées aux services passés	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	(3)	2	-	-	2
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(16)	(3)	(21)	(40)	(55)	3	1	(50)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	2	3	5	10	(160)	(24)	10	(173)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(14)	-	(16)	(30)	(215)	(20)	12	(224)
Autres variations	10	(1)	(3)	6	(51)	-	3	(48)
Flux de trésorerie de la période	12	-	-	12	84	-	-	84
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	111	-	-	111	466	-	-	466
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(99)	-	-	(99)	(381)	-	-	(381)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	(218)	102	232	116	(226)	103	251	128
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	110	45	84	239	75	46	99	220
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(328)	57	148	(123)	(301)	57	152	(92)

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Variations du passif au titre de la couverture restante	3 660	3 571
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	1 887	1 934
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	154	135
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	1 611	1 485
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	8	17
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	448	332
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 108	3 903
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	2 834	3 117
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	6 942	7 020
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	3 354	4 694
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2023			30/06/2022		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	8 733	930	9 663	(36 456)	(3 779)	(40 235)
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	6 219	518	6 737	(10 579)	(867)	(11 446)
Produits des placements	3 471	329	3 800	3 786	360	4 146
Charges des placements	(372)	(5)	(377)	(459)	(25)	(484)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(76)	-	(76)	3	-	3
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 184	191	3 375	(13 908)	(1 202)	(15 110)
Variation des dépréciations sur placements	12	3	15	(1)	-	(1)
Gains et pertes sur placement comptabilisés en capitaux propres	2 514	412	2 926	(25 877)	(2 912)	(28 789)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2366	451	2 817	(25 877)	(2 910)	(28 786)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	148	(39)	109	0	(3)	(3)
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(9 392)	(81)	(9 473)	36 230	332	36 562
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(6 456)	(63)	(6 519)	10 318	(192)	10 126
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(6 456)	(87)	(6 543)	10 318	(217)	10 101
<i>Effet de désactualisation</i>	-	(152)	(152)	-	(16)	(16)
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	51	51	-	508	508
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de	(9 391)	-	(9 391)	36 282	-	36 282
<i>Option désagrégation</i>	2 935	14	2 949	(25 964)	(709)	(26 673)
<i>Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ecart de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	24	24	-	25	25
<i>Effet de désactualisation</i>	-	26	26	-	5	5
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	(6)	(6)	-	(164)	(164)
<i>Option désagrégation</i>	-	4	4	-	184	184
<i>Ecart de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	(18)	(2 954)	25 912	524	26 436
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	(14)	(2 950)	25 912	709	26 621
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres</i>	<i>(2 694)</i>	<i>(14)</i>	<i>(2 708)</i>	<i>25 964</i>	<i>709</i>	<i>26 673</i>
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables</i>	<i>(242)</i>	<i>-</i>	<i>(242)</i>	<i>(52)</i>	<i>-</i>	<i>(52)</i>
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(4)	(4)	-	(185)	(185)
<i>Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>(185)</i>	<i>(185)</i>
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS		(87)	(87)		584	584

CONTRATS D'ASSURANCE - MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1er janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
 - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;

- la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
 - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulé comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :

	30/06/2023					31/12/2022				
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition		Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	856	24 841	-	2 806	28 503	771	27 007	-	-	27 778
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	543	-	-	543
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	856	24 841	-	2 806	28 503	771	26 465	-	-	27 235
Variations liées aux services futurs	57	1 571	-	1 939	3 567	133	685	-	2 950	3 767
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	57	1 571	-	50	1 678	133	685	-	206	1 024
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	-	-	-	1 889	1 889	-	-	-	2 744	2 744
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(24)	(1 444)	-	(143)	(1 611)	(47)	(2 912)	-	(149)	(3 109)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis</i>	(24)	(1 444)	-	(143)	(1 611)	(47)	(2 912)	-	(149)	(3 109)
Résultat des activités d'assurance	33	127	-	1 796	1 956	85	(2 227)	-	2 801	659
Produits ou charges financières d'assurance	-	28	-	3	31	-	57	-	5	62
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	33	155	-	1 799	1 987	85	(2 171)	-	2 806	720
Autres variations	-	(7)	-	1	(6)	-	4	-	-	4
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	889	24 989	-	4 606	30 484	856	24 841	-	2 806	28 503
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	889	24 989	-	4 606	30 484	856	24 841	-	2 806	28 503

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans la note 5.2 ci-dessus.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :

	30/06/2023					31/12/2022				
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition		Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	-	245	-	7	252	-	238	-	-	238
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	94	-	5	99	-	212	-	-	212
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	151	-	2	153	-	26	-	-	26
Variations liées aux services futurs	-	84	-	(1)	83	-	6	-	21	27
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	84	-	1	85	-	6	-	-	6
<i>Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	-	-	-	(2)	(2)	-	-	-	21	21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	(106)	-	3	(103)	-	(11)	-	(14)	(25)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus</i>	-	(106)	-	3	(103)	-	(11)	-	(14)	(25)
<i>Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-	(22)	-	2	(20)	-	(5)	-	7	2
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	-	5	-	-	5	-	10	-	-	10
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	-	(17)	-	2	(15)	-	5	-	7	12
Autres variations	-	(5)	-	-	(5)	-	2	-	-	2
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLÔTURE	-	223	-	9	232	-	245	-	7	252
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	77	-	7	84	-	94	-	5	99
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	146	-	2	148	-	151	-	2	153

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	284 204	242 006
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	216 414	204 095
Instruments de capitaux propres	43 488	47 446
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	79 718	74 642
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	81 939
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	74	67
VALEUR AU BILAN	500 618	446 101
Dont Titres prêtés	4	214

¹ Dont 68 050 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 contre 62 536 millions d'euros au 31 décembre 2022

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	268 569	231 694
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	70 586	53 764
VALEUR AU BILAN ²	339 155	285 458

¹ Dont -515 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2023 contre un niveau de spread émetteur de -411 millions d'euros au 31 décembre 2022

² Dont 8 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022

En application de la norme IFRS9, le groupe Crédit Agricole calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du groupe Crédit Agricole est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel

intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	211 407	756	(23 866)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 127	2 011	(1 232)
TOTAL	219 534	2 768	(25 098)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	214 432	739	(27 236)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 784	1 276	(1 069)
TOTAL	219 216	2 014	(28 305)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2023		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	66 324	467	(9 549)
Obligations et autres titres à revenu fixe	144 646	289	(14 296)
Total des titres de dettes	210 970	756	(23 846)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	437	-	(21)
Total des prêts et créances	437	-	(21)
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	211 407	756	(23 866)
Impôts sur les bénéfices		(158)	6 250
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		598	(17 616)

	31/12/2022		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	65 467	387	(11 180)
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 965	352	(16 056)
Total des titres de dettes	214 432	739	(27 236)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	214 432	739	(27 236)
Impôts sur les bénéfices		(126)	7 138
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		613	(20 098)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	30/06/2023		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	4 118	475	(258)
Titres de participation non consolidés	4 009	1 537	(973)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 127	2 011	(1 232)
Impôts sur les bénéfices		(150)	43
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 861	(1 189)

	31/12/2022		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	1 057	47	(112)
Titres de participation non consolidés	3 727	1 229	(957)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 784	1 276	(1 069)
Impôts sur les bénéfices		(100)	7
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 176	(1 062)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2023		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	677	95	(19)
Titres de participation non consolidés	16	1	(8)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	694	96	(27)
Impôts sur les bénéfices		(1)	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		95	(27)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2022		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	9	3	(9)
Titres de participation non consolidés	93	9	(23)
Total Placements dans des instruments de capitaux	102	12	(32)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		12	(32)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	124 151	114 149
Prêts et créances sur la clientèle	1 146 011	1 113 184
Titres de dettes	113 112	115 876
VALEUR AU BILAN	1 383 274	1 343 209

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	112 637	104 715
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	13 622	6 755
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	315	391
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	11 668	9 309
Prêts subordonnés	235	566
Autres prêts et créances	42	4
Valeur brute	124 582	114 594
Dépréciations	(431)	(445)
VALEUR AU BILAN	124 151	114 149

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	42 734	44 222
Autres concours à la clientèle	1 071 203	1 043 374
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	5 332	5 726
Prêts subordonnés	79	84
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	948	919
Comptes ordinaires débiteurs	16 452	17 713
Valeur brute	1 136 747	1 112 038
Dépréciations	(19 962)	(19 289)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	1 116 785	1 092 749
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 813	5 744
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	24 076	15 266
Valeur brute	29 889	21 010
Dépréciations	(662)	(575)
Valeur nette des opérations de location-financement	29 226	20 435
VALEUR AU BILAN ¹	1 146 011	1 113 184

¹ Au 30 juin 2023, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 15,5 milliards d'euros (contre 18,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	42 693	44 428
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 569	71 580
Total	113 262	116 008
Dépréciations	(150)	(132)
VALEUR AU BILAN	113 112	115 876

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	115 233	152 156
Dettes envers la clientèle	1 077 377	1 093 513
Dettes représentées par un titre	249 096	221 894
VALEUR AU BILAN	1 441 706	1 467 563

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	91 961	130 720
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	10 435	9 852
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	3 365	684
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	23 272	21 436
VALEUR AU BILAN	115 233	152 156

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du "Tableau des flux de trésorerie".

Au 30 juin 2023, l'encours résiduel des emprunts TLTRO III auprès de la BCE est de 45,5 milliards d'euros.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	479 726	535 415
Comptes d'épargne à régime spécial	376 063	370 833
Autres dettes envers la clientèle	218 271	185 217
Titres donnés en pension livrée	3 317	2 049
VALEUR AU BILAN	1 077 377	1 093 513

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Bons de caisse	6	8
Titres du marché interbancaire	6 136	5 906
Titres de créances négociables	115 798	109 074
Emprunts obligataires	122 631	104 391
Autres dettes représentées par un titre	4 525	2 515
VALEUR AU BILAN	249 096	221 894

6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	31
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	101	98
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1
Ecart d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	101	134
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	10
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	-	153
Contrats d'assurance émis - Passif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif	-	-
Provisions	-	3
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité)	39	39
Total du passif	39	205
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	62	(71)

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Produit net bancaire	-	180
Charges générales d'exploitation	-	(84)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	(17)
Coût du risque	-	(7)
Résultat avant impôt	-	72
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	(29)
Résultat net	5	45
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	1	(20)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6	25
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	6	25

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	(115)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	(243)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	116
TOTAL	-	(242)

6.6 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022 Retraité
Immeubles de placement évalués au coût	2 200	2 082
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	10 778	11 080
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	12 978	13 162

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

(en millions d'euros)	31/12/2022 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	2 751	41	122	(13)	-	-	(6)	2 895
Amortissements et dépréciations	(669)	-	(30)	3	-	-	1	(696)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	2 082	41	93	(10)	-	-	(5)	2 200

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2021 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022 Retraité
Valeur brute	2 612	88	273	(249)	-	-	27	2 751
Amortissements et dépréciations	(668)	(37)	(51)	83	-	-	4	(669)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	1 944	51	222	(166)	-	-	31	2 082

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2023
	Retraité							
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	11 080	-	145	(150)	-	(300)	3	10 778

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2022
	Retraité							Retraité
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	10 346	-	1 142	(585)	-	178	(1)	11 080

6.7 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023 BRUT	30/06/2023 NET
Banque de proximité en France	5 589	4 376	62	-	-	-	-	5 652	4 438
dont LCL	5 558	4 354	-	-	-	-	-	5 558	4 354
dont Caisses régionales	31	22	62	-	-	-	-	94	84
Banque de proximité à l'international	3 324	823	-	-	-	(5)	-	3 324	818
dont Italie	3 042	796	-	-	-	-	-	3 042	796
dont Pologne	201	-	-	-	-	-	-	212	-
dont Ukraine	33	-	-	-	-	-	-	33	-
dont autres pays	48	27	-	-	-	(5)	-	37	22
Gestion de l'épargne et assurances	8 132	8 131	-	-	-	(2)	-	8 128	8 129
dont gestion d'actifs	5 951	5 951	-	-	-	(9)	-	5 942	5 942
dont assurances	1 262	1 261	-	-	-	-	-	1 261	1 261
dont banque privée internationale	919	919	-	-	-	7	-	925	926
Services financiers spécialisés	3 093	1 337	7	-	-	1	-	3 101	1 345
dont crédit à la consommation (hors Agos) ¹	1 756	963	7	-	-	-	-	1 763	970
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	665	271	-	-	-	1	-	666	272
Grandes clientèles	2 727	1 407	-	-	-	(1)	-	2 726	1 406
dont banque de financement et d'investissement	1 818	498	-	-	-	(1)	-	1 817	497
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités hors métiers	122	115	43	-	-	-	-	166	158
TOTAL	22 987	16 189	112	-	-	(7)	-	23 097	16 294
Part du Groupe	20 998	14 372	87	-	-	(5)	-	21 086	14 455
Participations ne donnant pas le contrôle	1 988	1 816	25	-	-	(2)	-	2 011	1 839

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition des Services financiers spécialisés pour un montant de +7 millions d'euros au 30 juin 2023 dans le cadre de l'acquisition complémentaire des titres CA Auto Bank

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la remontée des taux et les incertitudes induites par le conflit russo-ukrainien ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2023 du budget validé le 31 décembre 2022.

Au cours du deuxième trimestre 2023, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2022. Des travaux complémentaires ont été menés sur l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) pour vérifier l'impact de la mise en œuvre de l'accord conclu avec Stellantis. Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2023, ces travaux ont consisté à estimer de manière simplifiée les conséquences sur cette UGT de l'inclusion de CAAB, désormais détenue à 100% (IG), dans l'UGT CACF et de la réallocation corrélative d'une partie de l'écart d'acquisition précédemment affecté à FCA Bank, le solde étant alloué à Leasys, dorénavant mise en équivalence.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur aucune de ses UGT au 30 juin 2023.

En outre, des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe de l'UGT Banque de Proximité France – LCL :

■ S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée. En retenant une hypothèse de hausse plus marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart deviendrait négatif.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif.

■ S'agissant des paramètres opérationnels :

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.

Sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT Banque de Proximité France – LCL aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués		Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10%	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb	
Au 30 juin 2023								
Banque de proximité en France - LCL	(3 %)	+ 8 %	(6 %)	+ 1.9 %	(1.9 %)	+ 3 %	(3 %)	

6.8 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Risques sur les produits épargne-logement	748	-	-	-	-	-	-	748
Risques d'exécution des engagements par signature	1 834	-	1 494	(5)	(1 507)	(12)	-	1 804
Risques opérationnels	457	-	29	(8)	(129)	-	-	350
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 372	51	88	(94)	(28)	(17)	7	1 380
Litiges divers	546	2	57	(32)	(54)	-	3	521
Participations	7	-	3	(1)	-	-	-	10
Restructurations	13	-	-	(2)	-	-	-	11
Autres risques	667	78	176	(57)	(53)	(6)	(1)	803
TOTAL	5 643	131	1 847	(199)	(1 771)	(36)	9	5 625

Au 30 juin 2023, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 191 millions d'euros (223 millions d'euros au 31 décembre 2022) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	1 247	-	-	-	(500)	1	-	748
Risques d'exécution des engagements par signature	1 835	(26)	3 159	(11)	(3 157)	25	8	1 834
Risques opérationnels	482	(1)	101	(60)	(72)	3	4	457
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 925	(9)	226	(175)	(105)	3	(493)	1 372
Litiges divers	758	(12)	119	(112)	(211)	1	3	546
Participations	6	-	2	(1)	-	-	-	7
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	13
Autres risques	819	(5)	191	(182)	(153)	2	(4)	667
TOTAL	7 094	(53)	3 800	(546)	(4 204)	35	(482)	5 643

¹ Dont 752 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 163 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, avaient reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence auquel a succédé l'Autorité de la concurrence.

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions auraient été constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques avaient réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence avait jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence avait enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause avaient été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole avaient été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour la commission AOCT.

L'ensemble des banques avait fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière avait, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

Sur pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation avait cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel avaient été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'avait pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole avait saisi la juridiction de renvoi.

Par arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'Appel de Paris avait confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole s'étaient pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris avait réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de la commission AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'était pourvue en L cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Par un arrêt en date du 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence, en confirmant de manière définitive que la CEIC et la commission AOCT ne constituaient pas une restriction de concurrence par objet, et qu'il n'était pas établi que la CEIC avait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence entre les banques. Cette décision met ainsi un terme définitif à cette affaire.

Provisions Epargne Logement

Comme indiqué dans nos états financiers consolidés au 31 décembre 2022, la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait entraîné une reprise mécanique de provision sur le second semestre 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 61%.

Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis 2022, à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts

de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision. Les conditions de marché observées sur ce 1er semestre 2023 nous incitent à reconduire la décision du 31 décembre 2022. La provision au 30 juin 2023 a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 499 millions d'euros au cours du premier semestre 2022) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin du semestre.

Des travaux sont menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte. Ces travaux seront finalisés au cours du second semestre 2023 et conduiront à un ajustement de la provision Epargne Logement d'ici le 31 décembre 2023 afin de représenter au mieux notre appréciation du risque encouru sur ces produits d'épargne réglementée tenant compte du nouvel environnement économique et financiers et conditions de marché.

6.9 Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	23 214	22 950
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	8	3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	210	201
Titres et emprunts participatifs	2	2
VALEUR AU BILAN	23 434	23 156

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

6.10 Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2023 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2023			
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée (en millions d'euros)	Frais d'émission nets d'impôt (en millions d'euros)	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(1 140)	(8)	135
08/04/2014	GBP	103	-	103	126	(84)	(1)	41
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(670)	(8)	472
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(317)	(7)	774
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(81)	(5)	664
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(70)	(1)	410
04/01/2022	USD	1 102	-	1 102	1 102	(81)	(8)	1 013
10/01/2023	EUR			1 250	1 250	(41)	(9)	1 200
Émissions Crédit Agricole S.A.			-		7 240	(2 484)	(47)	4 709
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	81	-	81
TOTAL					7 240	(2 403)	(47)	4 784

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2023 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2023	
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - Cumulée (en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(270)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(340)
ÉMISSIONS ASSURANCE					1 745	(610)
TOTAL					1 745	(610)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(239)	(420)	(15)	(17)
Evolutions des nominaux	1 246	1 101	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	68	113	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(9)	(8)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(43)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	11	20	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	245 184	240 080
Engagements en faveur des établissements de crédit	6 537	10 406
Engagements en faveur de la clientèle	238 647	229 674
Engagements de garantie	114 332	113 878
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 242	9 958
Engagements d'ordre de la clientèle	105 090	103 920
Engagements sur titres	21 438	7 120
Titres à livrer	21 438	7 120
Engagements reçus		
Engagements de financement	65 571	160 973
Engagements reçus des établissements de crédit	59 660	156 391
Engagements reçus de la clientèle	5 911	4 582
Engagements de garantie	447 636	450 525
Engagements reçus des établissements de crédit	122 508	122 306
Engagements reçus de la clientèle	325 128	328 219
Engagements sur titres	17 374	5 998
Titres à recevoir	17 374	5 998

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole a accordé des prêts pour lesquels il a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2023, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 14,1 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	224 038	384 799
Titres prêtés	6 500	6 491
Dépôts de garantie sur opérations de marché	22 193	25 491
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	138 184	104 923
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	390 915	521 704
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	9	8
Titres et valeurs reçus en pension	200 941	173 784
Titres vendus à découvert	52 345	37 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	253 294	210 971

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2023, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 113,4 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 278,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et 288,6 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,0 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et 8,1 milliards d'euros au 30 juin 2022, et 1,1 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 43,2 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,7 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,4 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2023.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité du groupe Crédit Agricole.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	284 204	39 188	232 751	12 265
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	849	-	-	849
Titres reçus en pension livrée	132 399	-	126 643	5 756
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	43 257	39 008	4 012	237
Instruments dérivés	107 700	180	102 096	5 424
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	216 414	116 310	78 320	21 784
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	43 488	21 027	10 626	11 836
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	79 718	43 814	26 219	9 684
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 296	-	2 270	26
Titres de dettes	77 422	43 814	23 949	9 658
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	51 469	38 231	264
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	74	-	74	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	74	-	74	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	219 534	192 980	23 975	2 580
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8 127	3 226	3 154	1 747
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	211 407	189 753	20 820	833
Instruments dérivés de couverture	44 698	-	44 698	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	764 850	348 478	379 744	36 629
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			371	38
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 072		850
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		6	637	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 078	1 007	888

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	242 006	23 234	208 873	9 900
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	1	1 646
Titres reçus en pension livrée	102 615	-	99 332	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	112 880	254	107 853	4 773
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	204 095	112 629	69 762	21 704
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	47 446	24 372	11 085	11 989
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	74 642	40 616	24 525	9 502
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 654	-	2 466	188
Titres de dettes	71 988	40 616	22 058	9 314
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 938	47 641	34 085	213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	-	67	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	67	-	67	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	219 216	189 851	27 643	1 722
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 784	41	3 267	1 475
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	214 432	189 810	24 376	246
Instruments dérivés de couverture	50 494	-	50 494	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	715 810	325 713	356 772	33 325
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 199	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		875		479
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	601	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		875	1 799	485

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	268 569	52 406	210 685	5 478
Titres vendus à découvert	52 354	52 321	8	25
Titres donnés en pension livrée	111 595	-	108 519	3 076
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	104 621	85	102 158	2 377
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	67 419	12 092	41 571	13 756
Instruments dérivés de couverture	39 579	-	39 010	569
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	375 567	64 498	291 267	19 803
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		32		966
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	496	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		32	496	975

¹ Le poste du bilan « passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option » inclut des passifs relatifs aux contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire pour 3,167 millions d'euros au 30 juin 2023. Ces passifs ne sont pas répartis par modèle de valorisation dans le tableau ci-dessus, néanmoins ils sont valorisés selon les niveaux 1 et 2.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 694	37 315	190 988	3 392
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 437	-	79 926	1 512
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	113 070	199	110 992	1 880
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	50 525	10 619	31 104	8 802
Instruments dérivés de couverture	47 324	1	46 554	770
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	329 543	47 934	268 646	12 964
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		457
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	977	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		35	982	457

¹ Le poste du bilan « passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option » inclut des passifs relatifs aux contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire pour 3,239 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces passifs ne sont pas répartis par modèle de valorisation dans le tableau ci-dessus, néanmoins ils sont valorisés selon les niveaux 1 et 2.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanille comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devise, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de fitrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2022)	33 325	-	1 647	3 283	-	197	4 773
Gains /pertes de la période ¹	319	-	-	123	-	(4)	33
Comptabilisés en résultat	300	-	31	123	-	(4)	53
Comptabilisés en capitaux propres	19	-	(31)	-	-	-	(20)
Achats de la période	7 635	-	447	3 029	-	70	640
Ventes de la période	(2 735)	-	(1 132)	-	-	(54)	(2)
Emissions de la période	1	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(823)	-	(68)	(187)	-	-	(508)
Reclassements de la période	(44)	-	(46)	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(1 296)	-	-	-	-	-	-
Transferts	247	-	-	(492)	-	29	486
Transferts vers niveau 3	888	-	-	-	-	38	528
Transferts hors niveau 3	(642)	-	-	(492)	-	(9)	(41)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	36 629		849	5 756		237	5 424

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés			Créances sur les établissements de crédit			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
(en millions d'euros)												
Solde de clôture (31/12/2022)	11 989	-	188	9 314	-	213	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	96	-	-	(7)	-	5	-	-	-	-	-	1
Comptabilisés en résultat	98	-	-	(7)	-	5	-	-	-	-	-	1
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 105	-	(10)	1 245	-	47	-	-	-	-	-	76
Ventes de la période	(146)	-	(103)	(963)	-	(1)	-	-	-	-	-	(5)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	(59)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(1 212)	-	-	33	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	5	-	11	36	-	-	-	-	-	-	-	(72)
Transferts vers niveau 3	63	-	-	29	-	-	-	-	-	-	-	(3)
Transferts hors niveau 3	(58)	-	11	7	-	-	-	-	-	-	-	(68)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	11 836	-	26	9 658	-	264	-	-	-	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument dérivés de couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Solde de clôture (31/12/2022)	1 475	246	-
Gains /pertes de la période ¹	73	-	-
Comptabilisés en résultat	1	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	72	-	-
Achats de la période	211	850	-
Ventes de la période	(10)	(323)	-
Emissions de la période	1	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	2	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(116)	-	-
Transferts	112	60	-
Transferts vers niveau 3	231	-	-
Transferts hors niveau 3	(120)	60	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	1 746	833	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<i>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</i>	297
Comptabilisés en résultat	270
Comptabilisés en capitaux propres	27

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
Solde de clôture (31/12/2022)	12 964	-	1 512	-	-	-	1 880	8 802	770	
Gains /pertes de la période ¹	596	-	155	-	-	-	(37)	480	(2)	
Comptabilisés en résultat	783	-	155	-	-	-	(22)	651	(2)	
Comptabilisés en capitaux propres	(186)	-	-	-	-	-	(15)	(171)	-	
Achats de la période	5 095	16	2 119	-	-	-	167	2 794	-	
Ventes de la période	(23)	-	-	-	-	-	(15)	(8)	-	
Emissions de la période	2 799	-	-	-	-	-	-	2 799	-	
Dénouements de la période	(2 546)	-	(837)	-	-	-	(69)	(1 442)	(199)	
Reclassements de la période	439	-	-	-	-	-	-	439	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	479	9	126	-	-	-	451	(108)	-	
Transferts vers niveau 3	975	9	281	-	-	-	581	103	-	
Transferts hors niveau 3	(496)	-	(155)	-	-	-	(130)	(211)	-	
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	19 803	25	3 076	-	-	-	2 377	13 756	569	

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	783
Comptabilisés en résultat	783
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisées à l'actif au coût amort

Au 30 juin 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 113 112 M€. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 109 723 M€.

La juste valeur estimée de ces actifs comptabilisés au coût amorti pour les besoins de l'information financière IFRS dans les comptes consolidés n'est pas utilisée pour la gestion des activités et des risques de la banque.

9.4 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Marge différée à l'ouverture	241	185
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	119	180
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(95)	(124)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	265	241

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.5 Réformes des indices de référence

Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le groupe Crédit Agricole

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA - l'administrateur du LIBOR - a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les « tenors » les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date est fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référant le LIBOR USD prévue pour fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFIX (Thaïlande) ;
- La cessation du MosPrime (Russie) après le 30 juin 2023, du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les « tenors » non encore arrêtés (un, deux et trois mois) et plus récemment, l'arrêt du WIBOR - indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Dès 2019, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole participe - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

Transition LIBOR USD

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a démarré en 2022.

La très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique. Ainsi :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés ont prioritairement été basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation anticipée ;
- L'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA a été transitionné par activation de la clause de fallback à la disparition de l'indice et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles réalisé la transition des dérivés compensés au second trimestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés ont été migrés par une mise à jour de leurs conditions générales en début d'année ;
- Pour les autres classes d'actifs, sauf exception, les contrats ont été migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

La migration opérationnelle des contrats s'est appuyée sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021. Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

La transition se poursuivra au second semestre 2023 pour quelques contrats avec l'objectif de finaliser la bascule effective avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution. Cela concerne plus particulièrement l'activité de leasing de CAL&F et certains contrats et instruments financiers chez CACIB pour lesquels les discussions avec les contreparties n'étaient pas totalement finalisées fin juin.

Suite à la consultation lancée en novembre 2022, la Financial Conduct Authority (FCA) britannique a confirmé la mise en œuvre d'un LIBOR synthétique pour les « tenors » un, trois et six mois. Bien que le Groupe Crédit Agricole se soit organisé pour faire un usage très limité du LIBOR USD synthétique, il a soutenu au travers sa banque d'investissement CACIB l'ajout d'une option pour un LIBOR synthétique qui pourrait être activé au-delà du 30 septembre 2024 si la situation l'exigeait.

Le Groupe reste très vigilant à l'usage qui est fait par le marché du Term SOFR et a mis en place des règles strictes pour garantir le respect des recommandations émises par l'ARRC afin de limiter son usage sur les dérivés.

Transition des autres indices (MIFOR, SOR, THBFX, MosPrime, CDOR, WIBOR)

Hors WIBOR également utilisé au sein du Groupe Crédit Agricole par CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing), les transitions sur les indices autres que le LIBOR USD concernent presque exclusivement la banque d'investissement.

Les enjeux s'avèrent assez peu significatifs à l'échelle du Groupe Crédit Agricole y compris pour les indices MIFOR, SOR, MosPrime et THBFX dont le stock de contrats est principalement composé de dérivés clearés. La transition des contrats a été finalisée avant le 30 juin 2023, date de la dernière publication de ces indices.

Pour les transitions à venir, des actions préliminaires ont déjà été engagées par les entités concernées pour établir un premier inventaire des clients et transactions exposées au WIBOR et CDOR.

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du "conduct risk").

Jusqu'en juin 2023, les risques liés à la réforme des taux interbancaires étaient concentrés sur la transition du LIBOR USD pour laquelle le marché s'est avéré être plus attentiste qu'il ne l'a été pour la transition des LIBOR GBP, JPY et CHF.

A compter du second semestre 2023, les risques associés à la réforme des taux concernent principalement la transition des indices WIBOR et CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe Crédit Agricole. Néanmoins, afin de limiter au maximum les risques opérationnels et commerciaux inhérents aux transitions, les entités impactées organiseront lorsque cela sera possible des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2023, la ventilation par indice de référence LIBOR USD et des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	LIBOR USD	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	7 862	2 081
Total des passifs financiers hors dérivés	204	124
Total des notionnels des dérivés	5 363	54 538

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des " tenors " JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les indices de référence dont la cessation ou la non représentativité a été fixée au 30/06/2023, les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement transitionnés à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en oeuvre par les autorités compétentes.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

COMPTE DE RÉSULTAT

Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Intérêts et produits assimilés	37 794	146	37 648
Intérêts et charges assimilées	(16 702)	37	(16 739)
Commissions (produits)	15 723	(183)	15 906
Commissions (charges)	(4 140)	821	(4 961)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	(10 843)	(635)	(10 208)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	(4 244)	14	(4 258)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	(6 599)	(649)	(5 950)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(226)	-	(226)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	(328)	-	(328)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	102	-	102
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(42)	-	(42)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produit net des activités d'assurance	12 562	12 562	
Produits des activités d'assurance	14 009	14 009	
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 612)	(9 612)	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	138	138	
Produits et charges financiers d'assurance	7 981	7 981	
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	46	46	
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	-	-	
Produits des autres activités	1 721	(49 113)	50 834
Charges des autres activités	(1 043)	33 533	(34 576)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		(526)	526
PRODUIT NET BANCAIRE	34 804	(3 358)	38 162
Charges générales d'exploitation	(19 288)	3 276	(22 564)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 818)	71	(1 889)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 698	(11)	13 709
Coût du risque	(2 892)	1	(2 893)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 806	(10)	10 816
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	419	(1)	420
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	-	28
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 253	(11)	11 264
Impôts sur les bénéfices	(2 647)	(139)	(2 508)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	121	4	117
RÉSULTAT NET	8 727	(146)	8 873
Participations ne donnant pas le contrôle	730	1	729
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 997	(147)	8 144

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

	30/06/2022	Impact	30/06/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Intérêts et produits assimilés	17 719	31	17 688
Intérêts et charges assimilées	(6 753)	77	(6 830)
Commissions (produits)	7 964	(99)	8 063
Commissions (charges)	(2 058)	379	(2 437)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	(12 098)	(251)	(11 847)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	(3 718)	5	(3 723)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	(8 380)	(256)	(8 124)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	31	-	31
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	(61)	-	(61)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	92	-	92
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(9)	-	(9)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produit net des activités d'assurance	12 372	12 372	
Produits des activités d'assurance	7 020	7 020	
Charges afférentes aux activités d'assurance	(4 740)	(4 740)	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(33)	(33)	
Produits et charges financiers d'assurance	10 100	10 100	
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	25	25	
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	-	-	
Produits des autres activités	956	(29 279)	30 235
Charges des autres activités	(394)	15 245	(15 639)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		(546)	546
PRODUIT NET BANCAIRE	17 730	(2 071)	19 801
Charges générales d'exploitation	(10 003)	1 683	(11 686)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(877)	36	(913)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 850	(352)	7 202
Coût du risque	(1 503)	1	(1 504)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 347	(351)	5 698
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	210	(1)	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	35	-	35
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	5 592	(352)	5 944
Impôts sur les bénéfices	(1 474)	28	(1 502)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	25	4	21
RÉSULTAT NET	4 143	(320)	4 463
Participations ne donnant pas le contrôle	362	(1)	363
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 781	(319)	4 100

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat net	8 727	(146)	8 873
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	537	(1)	538
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	793	17	776
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	91	-	91
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	34	34	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 455	50	1 405
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(18)	18
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(356)	(11)	(345)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(2)	7	(9)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1 097	28	1 069
Gains et pertes sur écarts de conversion	201	-	201
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(41 122)	(33 660)	(7 462)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(2 902)	(99)	(2 803)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	37 782	37 782	
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(247)	(247)	
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		569	(569)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(6 288)	4 345	(10 633)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	47	(1)	48
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 659	(1 084)	2 743
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	26	-	26
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 556)	3 260	(7 816)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(3 459)	3 288	(6 747)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 268	3 142	2 126
Dont part du Groupe	4 567	3 141	1 426
Dont participations ne donnant pas le contrôle	701	1	700

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

	30/06/2022	Impact	30/06/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat net	4 143	(320)	4 463
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	486	-	486
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	791	17	774
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	23	(1)	24
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(52)	(52)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 248	(36)	1 284
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(6)	(14)	8
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(311)	11	(322)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	3	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	931	(36)	967
Gains et pertes sur écarts de conversion	612	-	612
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(29 108)	(23 812)	(5 296)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(1 975)	(76)	(1 899)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	26 673	26 673	
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(185)	(185)	
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		578	(578)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(3 983)	3 178	(7 161)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	83	2	81
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 169	(759)	1 928
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	8	11	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(2 723)	2 432	(5 155)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(1 792)	2 396	(4 188)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 351	2 076	275
Dont part du Groupe	1 970	2 075	(105)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	381	1	380

BILAN ACTIF**Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	210 804	-	210 804
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	446 101	14 384	431 717
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	242 006	1	242 005
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	204 095	14 383	189 712
Instruments dérivés de couverture	50 494	-	50 494
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	219 216	2 091	217 125
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	214 432	2 091	212 341
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	4 784	-	4 784
Actifs financiers au coût amorti	1 343 209	(1 336)	1 344 545
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	114 149	(130)	114 279
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	1 113 184	(1 205)	1 114 389
<i>Titres de dettes</i>	115 876	(1)	115 877
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(27 378)	1	(27 379)
Actifs d'impôts courants et différés	9 087	(965)	10 052
Comptes de régularisation et actifs divers	55 990	(2 458)	58 448
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	134	-	134
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	973	973	-
Participation aux bénéfices différée	-	(17 043)	17 043
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 004	(4 423)	8 427
Immeubles de placement	13 162	4 162	9 000
Immobilisations corporelles	10 768	(2)	10 770
Immobilisations incorporelles	3 361	(109)	3 470
Ecart d'acquisition	16 188	(1)	16 189
TOTAL DE L'ACTIF	2 356 113	(4 726)	2 360 839

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Impact	01/01/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	241 191	-	241 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	449 056	15 922	433 134
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	233 023	(8)	233 031
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	216 034	15 931	200 103
Instruments dérivés de couverture	16 029	6	16 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	272 724	4 024	268 700
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	268 597	4 025	264 572
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	4 127	(1)	4 128
Actifs financiers au coût amorti	1 257 228	(1 055)	1 258 283
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	96 651	(52)	96 703
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	1 050 589	(1 003)	1 051 592
<i>Titres de dettes</i>	109 988	-	109 988
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 231	-	5 231
Actifs d'impôts courants et différés	7 993	(120)	8 113
Comptes de régularisation et actifs divers	41 000	(2 081)	43 081
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 909	(56)	2 965
Contrats d'assurance émis - Actif	78	78	
Contrats de réassurance détenus - Actif	854	854	
Participation aux bénéfices différée		3	(3)
Participation dans les entreprises mises en équivalence	3 578	(4 468)	8 046
Immeubles de placement	12 290	3 998	8 292
Immobilisations corporelles	10 907	(2)	10 909
Immobilisations incorporelles	3 400	(83)	3 483
Ecarts d'acquisition	16 109	-	16 109
TOTAL DE L'ACTIF	2 340 579	17 022	2 323 557

BILAN PASSIF**Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022**

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	59	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	285 458	13 266	272 192
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	231 694	(8)	231 702
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	53 764	13 274	40 490
Instruments dérivés de couverture	47 324	8	47 316
Passifs financiers au coût amorti	1 467 563	(113)	1 467 676
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	152 156	(45)	152 201
<i>Dettes envers la clientèle</i>	1 093 513	(2 245)	1 095 758
<i>Dettes représentées par un titre</i>	221 894	2 177	219 717
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(11 239)	55	(11 294)
Passifs d'impôts courants et différés	2 335	(314)	2 649
Comptes de régularisation et passifs divers	65 618	711	64 907
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	205	-	205
Contrats d'assurance émis - Passif	334 280	334 280	
Contrats de réassurance détenus - Passif	92	92	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(354 538)	354 538
Provisions	5 643	(2)	5 645
Dettes subordonnées	23 156	1	23 155
Total dettes	2 220 493	(6 555)	2 227 048
Capitaux propres	135 620	1 829	133 791
Capitaux propres part du Groupe	128 199	1 729	126 470
Capital et réserves liées	30 456	-	30 456
Réserves consolidées	92 766	181	92 585
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3 020)	1 698	(4 718)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	(3)	3
Résultat de l'exercice	7 997	(147)	8 144
Participations ne donnant pas le contrôle	7 421	100	7 321
TOTAL DU PASSIF	2 356 113	(4 726)	2 360 839

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Impact	01/01/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	1 276	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	257 150	13 595	243 555
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	205 073	(2)	205 075
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	52 077	13 597	38 480
Instruments dérivés de couverture	16 827	-	16 827
Passifs financiers au coût amorti	1 449 965	2 502	1 447 463
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	221 360	168	221 192
<i>Dettes envers la clientèle</i>	1 042 199	(2 367)	1 044 566
<i>Dettes représentées par un titre</i>	186 406	4 701	181 705
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 720	(121)	5 841
Passifs d'impôts courants et différés	2 281	(732)	3 013
Comptes de régularisation et passifs divers	58 621	(16)	58 637
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 502	(64)	2 566
Contrats d'assurance émis - Passif	380 741	380 741	
Contrats de réassurance détenus - Passif	67	67	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(377 687)	377 687
Provisions	7 094	(10)	7 104
Dettes subordonnées	25 873	-	25 873
Total dettes	2 208 116	18 274	2 189 842
Capitaux propres	132 463	(1 252)	133 715
Capitaux propres part du Groupe	125 117	(1 381)	126 498
Capital et réserves liées	29 927	-	29 927
Réserves consolidées	94 780	212	94 568
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	436	(1 593)	2 029
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	(26)	-	(26)
Résultat de l'exercice	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	7 346	129	7 217
TOTAL DU PASSIF	2 340 579	17 022	2 323 557

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat avant impôt	11 253	(11)	11 264
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 817	(71)	1 888
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(5 847)	(7 044)	1 197
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(419)	166	(585)
Résultat net des activités d'investissement	(28)	-	(28)
Résultat net des activités de financement	2 539	(38)	2 577
Autres mouvements	1 473	6 613	(5 140)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(465)	(373)	(92)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(79 920)	1	(79 921)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(17 564)	(743)	(16 821)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	73 776	1 369	72 407
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(8 995)	869	(9 864)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	675	(255)	930
Impôts versés	(2 382)	20	(2 402)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(34 410)	1 260	(35 670)
Flux provenant des activités abandonnées	(127)	(11)	(116)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(23 749)	865	(24 614)
Flux liés aux participations	(3 862)	(23)	(3 839)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 797)	46	(1 843)
Flux provenant des activités abandonnées	(387)	(1)	(386)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(6 046)	22	(6 068)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 006)	(5)	(1 001)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 213	(971)	5 184
Flux provenant des activités abandonnées	118	4	114
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	3 325	(972)	4 297
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 310)	6	(1 316)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(27 780)	(79)	(27 701)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	235 657	(51)	235 708
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	240 130	-	240 130
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(4 473)	(50)	(4 423)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	207 877	(129)	208 006
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	210 733	-	210 733
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(2 856)	(129)	(2 727)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(27 780)	(78)	(27 702)

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants détenus en vue de la vente)

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

	30/06/2022	Impact	30/06/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat avant impôt	5 592	(352)	5 944
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	877	(36)	913
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(6 531)	(6 137)	(394)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(211)	215	(426)
Résultat net des activités d'investissement	(35)	-	(35)
Résultat net des activités de financement	1 227	(79)	1 306
Autres mouvements	(2 067)	6 525	(8 592)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(6 740)	488	(7 228)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	269	2	267
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(10 878)	70	(10 948)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	31 896	653	31 243
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 011	(29)	1 040
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	12	(194)	206
Impôts versés	(909)	13	(922)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21 401	515	20 886
Flux provenant des activités abandonnées	(115)	7	(122)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	20 138	658	19 480
Flux liés aux participations	(1 402)	16	(1 418)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(760)	17	(777)
Flux provenant des activités abandonnées	(243)	(6)	(237)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(2 405)	27	(2 432)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(812)	(5)	(807)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 683	(715)	2 398
Flux provenant des activités abandonnées	116	4	112
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	987	(716)	1 703
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 743)	5	(1 748)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	16 977	(26)	17 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	235 657	(51)	235 708
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	240 130	(1)	240 131
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(4 473)	(50)	(4 423)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	252 634	(77)	252 711
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	252 635	(1)	252 636
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(1)	(76)	75
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 977	(26)	17 003

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants détenus en vue de la vente)

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTE 11 Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2023 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 39 millions d'euros (7 769 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 575 millions d'euros (2 581 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers les établissements de crédit : 94 millions d'euros (3 161 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers la clientèle : 194 millions d'euros (16 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements donnés sur instruments financiers : 574 millions d'euros (6 322 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements reçus sur instruments financiers : 3 968 millions d'euros (4 894 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

NOTE 12 Événements postérieurs au 30 juin 2023

Acquisition par CACEIS des activités de RBC Investor Services en Europe

Le 3 juillet 2023, CACEIS a finalisé l'acquisition des activités européennes d'asset servicing de RBC Investor Services en ce compris son centre d'excellence opérationnelle associé situé en Malaisie. Les conditions requises pour l'opération de closing ont été remplies, dont l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence.

L'opération réunit les activités de deux asset servicers majeurs en Europe et renforce la position de CACEIS parmi les leaders mondiaux de ce marché en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur et en mettant à disposition de ses clients actuels et futurs une offre élargie.

CACEIS bénéficie d'une dimension plus internationale lui permettant d'accroître sa position concurrentielle et de cibler de nouveaux segments de clientèle et de nouveaux marchés.

L'acquisition des activités de la succursale britannique de RBC Investor Services Trust et de RBC Investor Services à Jersey reste soumise aux approbations réglementaires et antitrust applicables.